

Séance du 18 décembre 1913

Citer ce document / Cite this document :

Séance du 18 décembre 1913. In: Bulletin de la Société préhistorique de France, tome 10, n°12, 1913. pp. 672-713.

http://www.persee.fr/doc/bspf_0249-7638_1913_num_10_12_7179

Document généré le 15/10/2015

difficultés d'une installation provisoire, et le propriétaire de notre restaurant y a mis toutes ses complaisances. — Bref, le général Marcel Baudouin sera content. — C'est bien, je crois, tout dire ; mais nous n'aurons pas terminé à minuit ! »

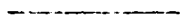
Alors M. A. DE MORTILLET, à l'occasion du prochain Congrès d'Aurillac, a projeté une dizaine de vues, relatives au célèbre gisement de *Silex tertiaires du Puy Courny* : clou des excursions de la réunion de 1914 dans le Cantal, et a prouvé, une fois de plus, qu'il s'agit bien là d'actions sur les silex d'êtres *intelligents*, sans doute déjà de véritables *Hommes* plutôt que des Singes supérieurs aux Anthropoïdes.

Enfin, un compatriote de M. Pagès-Allary, M. MONPILLARD, artiste et photographe de tout premier ordre, a projeté une magnifique série de *Photographies en couleurs* d'Auvergne et surtout des environs d'Aurillac. Ce fut une véritable révélation de cet art nouveau, qui donne d'admirables résultats, quand il est exercé par des praticiens et des opérateurs de cette valeur. En outre, les commentaires donnés par l'auteur au cours de cette séance prouvèrent qu'il était au moins poète aussi doué qu'impeccable amateur des jeux de couleurs les plus artistiques. On a fait un succès mérité aux nombreux chefs-d'œuvre photographiques de M. Monpillard, que nous espérons retrouver à la séance de projections d'Aurillac.

On s'est séparé à minuit, après avoir apprécié, comme il convenait, ces trois Conférences, aussi savantes qu'artistiques, et appuyées par des projections de tout à fait premier ordre.



IV. — SÉANCE MENSUELLE.



Présidence de M. Edmond HUE.



I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.



M. le SECRÉTAIRE donne lecture du *Procès-verbal* de la dernière séance (27 novembre 1913). — Il est adopté à l'unanimité.

A propos du procès-verbal, M. le Dr Marcel BAUDOUIN communique plusieurs notes qu'il a reçu de MM. JACQUOT, QUESNEL, COROT, MICHEL, COLLEU [Voir plus loin].

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. A. GUÉBARD. — BOSSAVY. — CHERVIN. — A. VIRÉ. — HENRI MARTIN. — O. VAUVILLÉ. — GAURICHON. — C^{te} J. MÜLINEN. — M^{lle} WUHRER. — FEUVRIER. — O. SCHMIDT. — DESAILLY. — CROVA (M^{me} et M.) — M^{me} WEISS. — BOUCHOT. — HERMANN. — THIOT. — CANCALON. — M^{me} DE LUPÉ. — DELONGLE. — COROT.

Lettres de Remerciements. — M. MERCIER.

Nécrologie.

M. Camille VIRÉ, membre de la *S. P. F.*, avocat, officier d'académie, conseiller municipal, décédé en son domicile, à Bordj-Ménafel (Algérie), le 13 décembre 1913, à l'âge de 48 ans. — Notre regretté collègue était le frère de M. Armand Viré, notre ancien Président. On lui doit plusieurs travaux d'ordre préhistorique, dont plusieurs ont paru dans nos Bulletins. Nous adressons à son frère et à sa famille l'expression des plus sincères compliments de la *S. P. F.*

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société Préhistorique française* a reçu les ouvrages suivants :

CROVA (M^{me} B.). — *L'Industrie de l'Age de la Pierre en Mauritanie* [Extr. *Revue d'Ethnogr. et de Sociol.*, Paris, 1912]. — Paris, 1912, in-4°, 12 p., 2 pl., hors texte.

CROVA (M^{me} B.). — *Pièces préhistoriques de l'époque de la Pierre polie de Mauritanie* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1912, 25 août]. — Paris, 1912, in-8°.

CROVA (M^{me} B.). — *Essai de classification des Flèches de Mauritanie* [Extr. *VIII^e Congr. Préh. Nîmes*, 1911, p. 235-246]. — Le Mans, 1912, in-8°.

CROVA (M^{me} B.). — *Ya-t-il du Paléolithique en Mauritanie ?* [Extr. *VIII^e Congr. Préh. France*, Angoulême, 1912, 351-355]. — Le Mans, 1913, in-8°.

CROVA (M^{me} B.). — *Vestiges de l'Age du Cuivre en Mauritanie* [Extr. *VIII^e Congr. Préh. France*, Angoulême, 1912, 702-704]. — Le Mans, 1913, in-8°.

CROVA (M^{me} B.). — *Notice sur les instruments néolithiques de la presqu'île du Cap blanc (Mauritanie)* [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1909, 24 juillet]. — Le Mans, 1910, in-8°.

CROVA (M^{me} B.). — *Hache polie portant des sculptures par érosion* [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1910, 22 déc.]. — Le Mans, 1911, in-8°.

CROVA (M^{me} B.). — *Une pierre à Cupules de notre époque : survivance des superstitions* [Pierre à grattages] [Extr. VI^e Congr. Préh. France, Tours, 1910]. — Le Mans, 1911, in-8°.

HARLÉ (Ed.). — *Découverte du Renne... dans une grotte de Biscaye (Espagne)*. — *Un Capridé quaternaire de la Dordogne, voisin du Thar actuel de l'Himalaya* [Extr. C. R. S. G. F., 1913, n° 15, p. 178].

Fünfter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte [C. R. Soc. Préhistorique Suisse, 1912]. — Zurich, 1913, in-8° [nombr. figures] [Echange].

SIRET (Louis). — *Questions de Chronologie et d'Ethnographie ibériques*. Tome I : *De la fin du Quaternaire à la fin du Bronze* [Préface : E. CARTAILHAC]. — Paris, 1913, in-8°, 504 p., 170 fig. dans le texte ; 15 pl. hors texte.

ROCCA (Pierre). — *Les Corses devant l'Anthropologie*. — Libr. Gamber, Paris, in-16°, 38 p. [Don Gamber].

BAUDOIN (Marcel). — *Le Mégalithe du Moulin cassé à Saint-Martin-de-Brem (Vendée)* [Extr. *L'Homme Préh.*, Paris, 1913, n° 11, 342-353, 4 fig.]. — Paris, 1913, in-8°, 12 p., 4 fig.

BAUDOIN (M.) et BOISMOREAU (E.). — *Les Sculptures sur roches des Pierres de Saint-Roch à Menomblet (Vendée) : Pied humain et Cupules et rapports avec le Culte solaire* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1913, 24 juillet]. — Paris, 1913, in-8°, 32 p., 10 fig.

DHARWENT (H.). — *La première étape de l'Art préhistorique* [Extr. *Congr. int. Arch. et Anthr. préh.*, Genève, 1912, XIV^e]. — Tiré à part, 2^e édit. [Addendum]. — Genève, 1913, in-8°, 35 p.

BERNARD (Henri). — *Un Monument symbolique de l'Ecole Sammielloise*. — Bar-le-Duc, 1904, avec 1 pl. (Don de M. ÉVRARD, de Varennes-en-Argonne).

Dons aux Collections de la S. P. F.

M. A. DEBRUGE (de Constantine) offre aux collections de la S. P. F. le produit de fouilles qu'il vient de faire dans l'escargotière de Mehta et Arbi, propriété de M. G. Mercier, notre collègue :

1° un crâne fragmenté, avec atlas, axis, clavicule droite, les deux humérus, radius et cubitus droits et les deux fémurs du sujet I ; 2° un pariétal complet, sujet II ; 3° un fragment de pariétal, sujet III ; 4° fragment de mâchoire supérieure, fragment de mandibule, humérus, fémur et tibia gauche du sujet IV ; 5° fragment de tibia sectionné, sujet V ; 6° échantillons de gangue de l'Escargotière ; 7° nombreuses pointes en os ; 8° nombreux silex et outils en calcaire ; 9° escargots perforés et fragments d'œufs d'autruche ; 10° ossements et dents diverses pour la faune ; 11° nombreux ossements d'un fœtus.

M. le Dr A. GUÉBHARD offre à la Société une *hache polie*, en serpentine, provenant de Blieux (Alpes-Maritimes).

M. le comte Paul GUÉBHARD offre *deux polissoirs*, venant de Gonkou (Fouta-Djallon).

M. PASSEMARD (de Biarritz) offre un crâne et de nombreux ossements d'Ours des Cavernes, provenant de la Grotte d'Isturitz (Basses-Pyrénées), ainsi que plusieurs photographies de mégalithes.

M. GUILLOX (de Paris) offre un lot de *silex*, provenant de Beauregard, près Nemours (Seine-et-Marne).

Nous adressons à MM. DEBRUGE, D^r A. GUÉBHARD, Comte Paul GUÉBHARD, PASSEMARD et GUILLOX, les plus sincères remerciements de la *Société Préhistorique Française*.

Errata.

Collections. — La Collection, qui a été achetée à M. le D^r Th. Baudon par le Département de l'Oise, est la collection *malacologique* du D^r Auguste Baudon, père. — Ce Département paraît ne pas vouloir s'intéresser à la *Collection préhistorique et archéologique* !

Dernière note de M. Jacquot. — Lire 970 gr. (au lieu de 370 gr.), pour le poids de la Hache polie citée [*B. S. P. F.*, 1913, p. 555].

Dons de Photographies inédites.

M. JACQUOT (Grenoble) adresse, pour les *Archives* de la *S. P. F.*, 5 agrandissements de photographies, faits sur des clichés $4\frac{1}{2} \times 6$. L'un est très bon, parce que le cliché a été pris le matin d'un beau jour. Les autres ont été pris par un fort vent du Nord et un ciel très obscur, bien qu'il fût 2 heures de l'après-midi, au mois d'avril ou mai. La vue de Viel Tarit peut servir à illustrer son étude sur les *Troglodites de l'Aurès* ; une épreuve montre une partie du parcours du *Krett Faraoun*, à 1 h. 1/2 d'Ampère (partie Est du Bou Thaleb) ; une autre épreuve montre l'aspect des ruines du *Djebel Lekhal*, près de la source (ruine principal, crête de la ligne de partage des eaux ; les autres épreuves montrent le barrage, avec la *tombelle* du groupe occidental des ruines du *Djebel Lekhal* ; 4 est l'extrémité Sud et 5 l'extrémité Nord (il manque le milieu).

Cartes Postales.

M. J. DHARWENT (Béthune, Pas-de-Calais) adresse en don à la *S. P. F.* deux séries de cartes postales, relatives à des *Pierres-figures*. — Remerciements.

Projet de Loi sur la Protection des Monuments historiques.

La *S. P. F.* a envoyé, dès le vote de cette Loi à la Chambre des Députés, la lettre suivante à tous les Présidents des *Sociétés Archéologiques de France*.

Paris, le 8 décembre 1913.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Chambre des Députés, dans sa seconde séance du 20 novembre 1913, a voté, sans aucune discussion, un *Projet de Loi* SUR LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES, dont le texte a paru au *Journal Officiel* le vendredi 21 novembre 1913, et dont vous trouverez inclus une copie. Le Conseil de la *Société Préhistorique Française*, reconnue d'utilité publique, justement ému par la rédaction de l'Article 28 du présent *Projet de Loi*, se permet d'attirer, d'une façon toute spéciale, votre attention sur cette addition à la loi, et vous prie de l'étudier avec tout le soin qu'elle comporte, vu sa grande importance pour l'avenir des fouilles archéologiques et préhistoriques dans notre pays.

Voici le texte de cet article 28 :

ARTICLE 28. — Lorsque par suite de fouilles, de travaux, ou d'un fait quelconque, on a découvert des monuments, des ruines, des inscriptions, ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le Maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet des mesures prises.

Le Préfet en réfère dans le plus bref délai, au ministre des Beaux-Arts, qui statue sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avise le préfet et sur le rapport du préfet, le Ministre peut poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique suivant les formes de la loi du 3 mai 1841 ».

Le Conseil a pris la résolution de demander au Sénat de vouloir bien modifier cet Article 28 par l'addition des phrases suivantes, en tête de ses premier et dernier paragraphes :

1^{er} Paragraphe : *Sauf dans les cas de Société compétente, préhistorique, archéologique ou scientifique, reconnue d'utilité publique.....*

2^e Paragraphe : *Sauf dans les cas où la fouille est faite par un membre d'une Société compétente, reconnue d'utilité publique...*

Dans ces conditions, l'Article 28 serait ainsi conçu :

ART. 28. — « Sauf dans les cas de Société compétente, préhistorique, archéologique ou scientifique, reconnue d'utilité publique, lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque... [*le reste comme dans le texte du projet de loi*]... »

« Le Préfet, etc. [*même texte*]... »

« Sauf dans les cas où la fouille est faite par un membre d'une Société compétente, reconnue d'utilité publique, si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier... [*le reste comme dans le projet de loi*] »...

La *Société Préhistorique Française* vous serait reconnaissante, Monsieur le Président, de porter immédiatement à la connaissance des membres de votre Société, et le texte *inclus* de la loi votée par la Chambre des Députés et les modifications que nous nous proposons de demander au Sénat pour l'Article 28. Elle vous demande également de porter, aussitôt que possible, ces faits à la connaissance de Messieurs les Sénateurs de votre Département, pour qu'ils puissent, lorsque la discussion de cette loi viendra — et cela ne saurait tarder —

devant le Sénat, intervenir en temps utile pour défendre les prérogatives des Sociétés provinciales et assurer, dans la mesure permise et nécessaire, la *liberté des fouilles*, qui, nous en sommes convaincus, vous tient toujours à cœur. Le Bureau de notre Société fera d'ailleurs, auprès de M. le Rapporteur de la Loi au Sénat, une démarche pour lui soumettre les desiderata des Préhistoriens.

Persuadé, Monsieur le Président, que vous voudrez bien vous intéresser personnellement à cette question, d'un intérêt majeur pour notre Science, je vous prie de vouloir bien agréer, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la *Société Préhistorique Française*, EDMOND HUE.

Le Secrétaire général, D^r MARCEL BAUDOUIN.

Plusieurs Sociétés nous ont déjà répondu à ce sujet. — Nous publions le résultat de notre enquête dans un prochain numéro du *Bulletin*.

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la *S. P. F.*, MM. :

BROTTIER (Marcel), Avocat, 37, rue Néricault-Destouches, Tours (Indre-et-Loire). [H. MARTIN. — GAURICHON].

BROTTIER (Maurice), Avocat, 37, rue Néricault-Destouches, Tours (Indre-et-Loire). [GAURICHON. — Henri MARTIN].

CEPÈDE (Casimir), Docteur ès Sciences, Anthropologiste, 6 bis, rue des Ecoles, Paris. [PAGÈS-ALLARY. — A. GUÉBHARD].

DRÉOUX (G.), Professeur à l'École Malroy, par Dammartin-sur-Meuse (Haute-Marne). [Comte BEAUPRÉ. — G. GOURY].

HERVÉ (Max), Étudiant en médecine, rue de l'Alboni, 5, Paris, XVI^e [1913]. [G. CHAUVET. — A. FAVRAUD].

JOLY (Pierre-Georges-Alexandre), Vétérinaire principal de 2^e classe, Directeur du 8^e Ressort Vétérinaire de l'Armée, 92, avenue de Grammont, Tours (Indre-et-Loire). [J. GAURICHON. — Ed. HUE].

HURE (M^{lle} Augusta), Membre de la *Société géologique de France* et de la *Société des Sciences de l'Yonne*, 14, rue Savinien Lapointe, Sens (Yonne). [Edmond HUE. — Marcel BAUDOUIN].

MAHOUDEAU D. M., Professeur à l'École d'Anthropologie, 188, avenue du Maine, XIV^e, Paris [1914]. [A. DE MORTILLET. — E. TATÉ].

Présentations et Communications.

L. COUTIL. — *Vases de l'Age du Bronze* (Baume-les-Messieurs, Jura).

L. DENOYELLE (Beauvais, Oise). — *Maillet en quartzite d'Ault* (Somme). — *Bois de cerf travaillé d'une manière de Luchy* (Oise).

Charles SCHLEICHER (Paris). — *Silex taillés ayant pu servir de Dents de herse*.

Comte Paul GUÉBHARD (Constantinople, Turquie). — *Deux Polissoirs du Fouta-Djallon.*

A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, Alpes-Maritimes). — *Une Hache polie de Blioux (Alpes-Maritimes).*

Marcel BAUDOIN (Vendée). — *La Roche-aux-Fras, à l'Île d'Yeu (V.) : Pierre à cent Cupules et six Pieds humains.*

H. BARBIER (Pacy-sur-Eure, E.). — *Hache-houe de l'époque Néolithique.*

JACQUOT. — *Destinée curieuse d'une Hache polie.*

L. GOBILLOT (La Trimouille, V.). — *Une Hache polie à Encoche (Vienne).*

P. BERTHIAUX (Montereau, Seine-et-Marne). — *Découverte d'un Vase préhistorique à Montereau (Seine-et-Marne).*

BOISMOREAU (D^r) (Saint-Mesmin-le-Vieux, V.). — *Découverte du Souterrain-refuge du Puy-Guillon, près Cerizay (D.-S.).*

J. LEROY (Eure). — *Sur la non existence d'Inhumation à l'Époque paléolithique.*

CLOUTRIER. — *Le Cadastre et la Préhistoire.*

ATGIER (Livry, S.-et-O.). — *Rose des vents préhistorique.*



II. — NOTES ORIGINALES, DISCUSSIONS, ET PRISES DE DATE



Hache polie à tranchant curviligne : forme de Gouge.

M. Henri COROT (Savoisy, C.-d'Or). — Appelé par M. Louis Mailly, percepteur en retraite, à dresser le catalogue de sa magnifique collection préhistorique, donnée à la ville de Montbard, je trouve, parmi les pièces qui la composent, une Hache polie, qui me paraît intéressante au point de vue de la *forme du taillant*. Celui-ci affecte une forme curviligne. Parmi les nombreuses pièces que j'ai déjà vues dans nombre de collections publiques ou privées, c'est le seul exemple de cette forme que je connaisse (1). Cette curieuse pièce néolithique, a été trouvée sur le territoire de la commune de Courcelles-les-Semur, Arrondissement de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

(1) Cf. *Bull. Soc. Préh. franç.*, 1911, n° 2, p. 143.



Hache en serpentine (Basses-Alpes).

M. A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.). — J'ai eu la chance de pouvoir acquérir, à Blieux, une superbe *Hache polie*, qui intéressera, non seulement par sa substance [serpentine?], mais par les *facettes de polissage*, dont l'une eut certainement pour but d'atténuer une fossette, *naturelle*, du galet. — Ce sera certainement une des belles pièces de nos collections.

**Découverte de Puits à silex à Margny (Oise).**

M. QUENEL (Compiègne). — A Margny (Oise), il n'y a pas lieu de penser que les galeries souterraines, qui viennent de révéler inopinément leur existence, soient un lieu de refuge pendant les invasions. Elles sont de faibles largeur et hauteur et trop superficielles; et la masse pierreuse du terrain crétacé, manquant de cohésion, n'aurait pu donner une confiante sécurité à ceux qui s'y seraient réfugiés; et puis les sources font défaut. Ces galeries ne sont pas maçonnées, ainsi qu'elles le paraissent, et qu'on l'a rapporté par suite d'une erreur d'observation. Il serait difficile de trouver l'entrée de ces galeries qui ne sont pas au pied de falaises, comme dans les communes citées plus haut. Il n'existe pas sur le cadastre, ni dans la tradition, aucun nom, qui puisse indiquer l'existence d'un habitat en ce lieu.

Ces souterrains rayonnent sous la *Quintaine* et sous les *Bordeaux*; ce dernier lieu dit tiré d'une partie de l'ancien vignoble, en un point de rencontre de plusieurs voies, notamment celle des Martellois allant de Venette à Bienville et du chemin d'Amiens (ancien) venant de la ferme des Sept-Voies qui y aboutissait autrefois.

Selon mon appréciation, les galeries souterraines dont il s'agit ont été creusées dans ce lieu à une époque très reculée, où les habitants de nos contrées ne connaissaient pas encore l'usage des métaux.

A proprement parler, ce sont des *puits préhistoriques*, creusés dans les bancs de craie où se trouvent des *gisements de silex*, dont les hommes de ces temps lointains tiraient les matériaux nécessaires à confectionner l'outillage le plus durable pour leurs besoins quotidiens.

Et de fait, dans le voisinage de ces souterrains, près de la briqueterie actuelle, on trouve de nombreuses haches en silex poli ou simplement taillé et de nombreux outils divers en silex aussi. C'était, pour la plupart, des instruments agricoles dont on peut apprécier

l'usage par la grandeur et la forme qu'ils présentent et dont de nombreux spécimens viennent d'être offerts à l'École communale de Margny par un de ses anciens habitants.

D'autres gisements de silex se trouvent encore sur la montagne de Margny, près du chemin de Pont et du terrain d'aviation, où des excavations prouvent que, là aussi, se tiraient les matériaux nécessaires à la confection d'instruments en silex : haches polies ou non polies, nucléus, couteaux, percuteurs, broyeurs, ciseaux, gouges, grattoirs, racloirs, pointes de lances, de flèches, etc. Cet outillage se trouve en grande quantité sur toute la surface de cette plaine immense : terroirs de Lachelle, Baugy, Coudun, Bienville, Clairoux, etc.; et surtout aux alentours des fermes disparues à une époque inconnue, dont l'existence et l'emplacement se révèlent par les travaux de culture et dont le souvenir se perd dans la nuit des temps. C'est à ces diverses exploitations de silex que venaient s'approvisionner les habitants des contrées voisines où les matériaux faisaient défaut.

Découverte d'une pointe de lance des Côtes-du-Nord.

M. J.-B. COLLEU (Collinée, Côtes-du-Nord). — M. Baudot m'a offert une *pointe de lance* en bronze, trouvée par lui en défrichant une lande située entre Notre-Dame-de-Bel Air et la route de Collinée à Moncontour, sur la pente Nord du Mené, en la commune de Trébry (Côtes-du-Nord). Cette pointe de lance a 0^m10 de long; l'ouverture de son emmanchement a 0^m02 et sa profondeur 0^m08. Deux petits trous percés en face l'un de l'autre (0^m004) permettaient de fixer et retenir au moyen d'un clou, la tige de bois qui devait avoir une longueur d'au moins 2 mètres (1).

Discussion sur l'Utilisation en Agriculture des Haches polies et des Silex taillés.

M. MICHEL (Besançon). — Le hasard m'a fait retrouver, dans un

(1) Dans *La Création de l'Homme*, d'Henri du Cleuziou, (1887, pages 604 et 605), deux Guerriers sont représentés munis d'une lance, exactement *semblable*, avec cette rubrique : « Fig. 356. Guerrier de l'époque celtique, d'après la reconstitution du musée d'artillerie ; Fig. 357. Guerrier de l'âge de bronze, d'après la reconstitution du musée d'artillerie. Type reconstitué d'après les *armes trouvées* dans le *Sud-est* de la France ».

L'épée de Saint-Vran (*Bulletin S. P. F.*, n° 10, oct. 1913, page 533) et la pointe de lance dont il s'agit ci-dessus font partie de ma Collection.

vieux numéro de *La Nature* (1^{er} semestre 1887, p. 13), un article d'Albert Tissandier, intitulé : *Travaux de la moisson dans le Haut-Aragon, Pyrénées espagnoles*, où il est question du TRIBULUM à lames de silex. — En voici un extrait :

« Les cultivateurs viennent déposer leur récolte de blé sur
 « de grandes plateformes, dallées de longues pierres plates, sem-
 « blables à celles des voies antiques. Ils y étalent soigneusement le
 « blé; puis deux ou quelquefois trois mulets sont attelés à une
 « sorte de *planche épaisse*, en sapin, toute garnie par en dessous de
 « débris coupants de *silex* ou d'ECLATS DE GRANIT. Un homme monte
 « sur cette sorte de traîneau et conduit les mulets en chantant, pour
 « les exciter. Il tourne ainsi sur les dalles de pierre, tout en écri-
 « sant et en décortiquant les épis de blé Je remarquai avec
 « d'autant plus d'intérêt cette manœuvre primitive que je ne pen-
 « sais pas qu'il était possible de la voir encore en un pays si rap-
 « proché du nôtre! Dans l'antiquité, elle était journalièrement
 « employée : la plateforme de sapin s'appelait un *Tribulum* et,
 « d'après les dessins trouvés sur des tombeaux égyptiens ou les
 « descriptions des auteurs latins, elle ressemblait presque en tous
 « points à celle que les montagnards du Haut-Aragon ont encore
 « actuellement en l'an 1886! Les Orientaux, surtout les Égyptiens,
 « paraît-il, ne connaissaient point d'autres appareils pour le battage
 « de leur blé » ! (1).

J'ai pensé que cette observation d'un voyageur avisé pourrait être de quelque utilité, car elle vient corroborer l'hypothèse de M. le Dr M. Baudouin, émise au sujet de l'*Utilisation possible de certaines Haches polies en diorite, comme dents de herses, en Agriculture*.

Ce document peut être ajouté à ceux qui ont été fournis déjà dans ce très intéressant mémoire, publié dans le n° 10, octobre 1913, du *Bulletin de la S. P. F.*, et compléter sa suggestive communication faite au Congrès de Lons-le-Saunier. — Notre confrère, M. Pagès-Allary, y verra aussi une preuve « que toutes les haches ne sont pas des *Haches* ».

M. Charles SCHLEICHER (de Paris). — J'ai lu, avec le plus grand intérêt, la savante étude de notre dévoué Secrétaire Général, M. le Dr Marcel Baudouin, sur l'*Utilisation possible de certaines Haches polies en diorite, comme dents de herse, en agriculture*, publiée dans le N° d'octobre 1913 du *Bulletin de la Société Préhistorique Française*.

Je possède dans mes collections de nombreuses pièces en silex,

(1) L'article est illustré de deux gravures sur bois.

provenant de diverses régions, pièces dont l'utilisation et l'usage m'ont toujours laissé quelque peu rêveur.

Je veux parler de certaines pièces, de forme allongée, plus ou moins grossièrement taillées, ne présentant à une extrémité qu'un vague tranchant, des pièces que nous pourrions appeler, avec John Evans, des éclats façonnés et que je classais soit parmi les retouchoirs, les pics, les ciseaux, soit même parmi les tranchets et ébauches de haches taillées.

Je me demande à présent si la plupart de ces outils n'ont pas été utilisés pour l'agriculture et s'ils n'ont pas fait partie des accessoires du *Tribulum*, en servant de dents de herse.

Je dois ajouter qu'en parcourant les environs de Compiègne, avec mon Collègue M. Clément Quénel, celui-ci, à plusieurs reprises au cours de nos excursions de 1906 et de 1908, me disait que bien des instruments, que nous ramassions ensemble dans les champs et dont l'usage nous échappait, devaient être des *Outils pour l'agriculture* ; et il attirait mon attention sur les formes bizarres de certaines pièces, que nous classions, jusqu'à plus ample informé, parmi les pics, les retouchoirs et les tranchets. Vous en trouverez de nombreux spécimens (provenant de la forêt d'Othe (Aube et Yonne) et aussi de Spiennes, Belgique), dans la collection dont j'ai fait don à la *Société Préhistorique Française*.

Je n'ai pas eu le temps de réunir les divers spécimens que je possède ; mais je me propose d'étudier la question au cours de cet hiver et j'espère être en mesure de présenter une série de pièces de diverses tailles au X^e Congrès Préhistorique de France.

Je pense que d'autres Collègues de la Société voudront bien, de leur côté, faire des recherches sur cette question et contribuer à développer l'idée du D^r Marcel Baudouin, qui nous a ouvert une voie nouvelle, en nous faisant part de ses curieuses observations.

M. DE PANIAGUA. — Les *Nuclei* du Grand-Pressigny, dits « livres de beurre », ont été très certainement des blocs de silex, sur lesquels l'artisan néolithique a prélevé des lames, plus ou moins longues. Le silex du Grand-Pressigny, après le prélèvement d'une lame, présente des arêtes le plus souvent en ondulations. De plus, le nucléus, après avoir fourni les lames, devient, dans de nombreux cas, aplati ; dans d'autres, il est pointu. Dans ces conditions, on est en droit de penser que ces pièces, après prélèvement des lames, ont pu servir de *houes*, et même de *grosses scies*. Cette dernière hypothèse a d'ailleurs été envisagée dans un remarquable travail par le D^r Henri Martin.

M. JACQUOT (Grenoble). — En lisant l'ouvrage du D^r Verneau, intitulé *L'Enfance de l'Humanité*, j'ai remarqué le passage que

voici (p. 6, § 2 *in-fine*) : «... Dès 1636, Boèce de Boot... se demanda si [les flèches de foudre] n'étaient pas des marteaux, des coins, des haches, des *socs de charrue*... »

Je ne suis donc pas le premier à avoir émis cette idée de *soc* ; et je crois que cette nouvelle interprétation de l'emploi des prétendues haches va faire son chemin.

A propos de *Haches-socs*, je tiens à rectifier une erreur qui paraît s'être glissée dans le texte de la discussion.

Notre collègue Muller m'a fait observer que « le poids de 300 et quelques grammes était bien peu de chose ». Cette remarque m'a surpris, car ma grosse hache-soc pèse 970 grammes ; il y a donc eu une faute d'impression, qu'il importe de rectifier. Le poids de la hache s'augmentant encore du manche — bois dur ou corne de cerf — et de la ligature (tendons et poix), l'homme aurait eu au bas mot à manier une arme d'à peu près 2 kilogrammes. Or, je viens de peser une hache d'abordage complète (fer, manche, talon ferré, clavettes et crochet de ceinture) ; son poids est de 1.250 grammes. Nos corsaires, qui en faisaient si fréquemment usage et qui étaient en général de rudes *gas*, en avaient rapidement le poignet fatigué ; car autre chose est de porter une arme ou de la brandir ; autre chose aussi est de manier un objet d'un poids déterminé comme outil, en toute tranquillité, et tout autre chose est de le manier comme arme, dans la presse d'un combat où la rapidité du geste doit primer la violence du choc. Ce n'est qu'à l'époque où fut inventée l'armure que la masse d'armes et la hache d'armes augmentèrent de poids ; leur but n'était pas alors, en effet, d'assommer un homme mais de rompre une enveloppe de métal très résistante.

Je viens, au surplus, de recevoir un mot de notre collègue M. Pistat. Il a eu la curiosité d'aller visiter les si curieuses Gravures du *Col de Tende* et tient à dire qu'il a parfaitement reconnu des *Charrues* (attelées de bœufs à longues *cornes*). Or, il n'y a pas de charrue sans *soc*, si primitive que puisse être cette partie de l'instrument, car le *soc* est l'objet principal de la charrue.

M. Muller et moi avons aussi causé des dents de herse en pierre. Mon opinion est que les préhistoriques n'ont pas employé comme dents des haches polies, mais seulement des pierres *taillées*. Il était inutile, en effet, de perdre son temps à polir des dents que les chocs contre les cailloux du sol n'auraient pas tardé à ébrécher. Je dirai plus : la dent simplement taillée grossièrement brise mieux la terre que la dent uniforme et lisse. Cependant on peut admettre que les haches polies trop ébréchées pour

(1) *Bibliothèque des Merveilles*, Hachette, 1902.

pouvoir être encore utilisées comme armes ou comme outils finissaient leur service comme dents de herse et que ce sont ces outils-là qui ont servi de modèle aux constructeurs de herse modernes. Quant aux haches taillées, leur peu de fini n'avait pas attiré l'attention sur eux ; on les avait prises pour de vulgaires cailloux.

M. Marcel BAUDOIN — L'affirmation de notre collègue M. Jacquot ne prouve rien, en fait de *Herse*. — Une négation, sans preuve, ne peut pas démolir des faits d'observation indiscutables et inexplicables autrement.



Sur une Hache néolithique ayant servi d'Outil agricole.

PAR

H. BARBIER (Pacy-sur-Eure, Eure).

L'intéressant article que M. le D^r M. Baudouin a consacré, dans le dernier *Bulletin de la S. P. F.* à l'utilisation possible de certaines haches polies, en diorite, comme dents de herse, en Agriculture, est venu apporter un sérieux argument de plus à ceux qui pensent que le moment est venu de rechercher le véritable but utilitaire de tous ces silex taillés ou polis que l'on rangeait commodément depuis plusieurs années dans la catégorie des haches, à cause de la similitude de leurs caractères morphologiques généraux, et qui sont pourtant très dissemblables par des caractères secondaires qu'il faut savoir trouver, parce que ceux-ci sont comme les témoins des services particuliers et intelligemment voulus que ces pierres ouvrées ont rendu à nos ancêtres.

Il est évident, par exemple, qu'il y a des haches qui sont de véritables haches, travaillant au choc, alors que d'autres ne sont que des tranchets polis, travaillant à la pression, ainsi que l'a fort bien démontré notre collègue, M. Pagès-Allary. Il en est d'autres encore qui ont pu servir de couperet, de doloire, etc., tant les besoins des néolithiques ont dû être complexes. Mais c'est une attribution qui n'aurait peut-être pas été admise il y a quelques années — alors qu'on semblait être hypnotisé par l'utilisation *hache*, ainsi que le dit M. Jacquot — que celle d'outil agricole qui vient d'être scientifiquement établie par M. le D^r M. Baudouin dans le récent article auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Je possède dans ma collection une hache taillée, que j'ai toujours considérée comme ayant été un outil agricole. Vraiment, il me semble que le moment ne peut être mieux choisi pour la soumettre, ainsi que mes raisons, à la critique de mes collègues de la Société.

Cette magnifique pièce, de coloration fauve, qui me fut apportée par un ouvrier agricole, a été trouvée à Boisset-Hennequin, hameau de la commune de Saint-Vincent-des-Bois, entre Vernon et Pacy, sur le plateau dominant les vallées de la Seine et de l'Eure. Ses caractéristiques sont les suivantes : forme de hache allongée ; longueur totale, 0^m19 ; largeur au tranchant, 0^m07 ; épaisseur vers le milieu, 0^m03 ; poids, 470 grammes.

Passons à ses particularités. D'abord son peu d'épaisseur, puisque

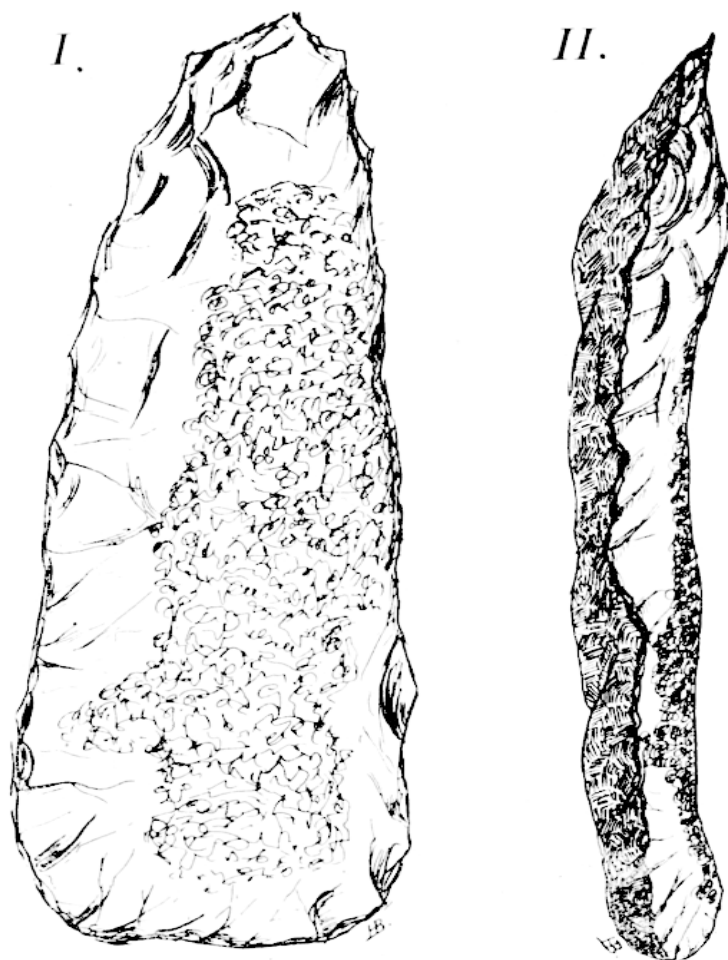


Fig. 1 — Hache-houe (Eure). — I, Vue d'une *Face*. — II, Vue d'un *Profil*.

vers le milieu elle ne mesure que 0^m03, ce qui, déjà, ne permet guère de la considérer comme ayant été préparée pour frapper par choc violent ; ensuite, la présence d'une grande partie du cortex sur l'une et l'autre face (*Fig. 1*). De cette particularité curieuse je tire cette déduction que le néolithique qui trouva ce rognon de silex plat fut immédiatement frappé par le peu de travail de taille qu'il avait à fournir pour en faire un remarquable outil. Mais la caractéristique qui emporte ma conviction sur l'utilisation certaine de cette hache, taillée comme un outil agricole, est la courbure de son profil que montre assez bien la *Fig. 1*.

Cette pièce est, en effet, très nettement *arquée*. Il me paraît que cette forme implique nécessairement le rejet de l'idée d'emmanchement dans le sens du tranchant parallèle au manche, mais force au contraire à penser que la pièce était emmanchée de façon à avoir son tranchant perpendiculaire à la direction du manche. Et alors, la forme et le nom de l'outil viennent immédiatement à la pensée : cette hache à servi de *houe* pour le travail de la terre. D'ailleurs son tranchant, plutôt épais, n'a jamais dû pouvoir couper, tandis qu'il était très suffisant pour entamer et retourner la terre, comme on fait avec

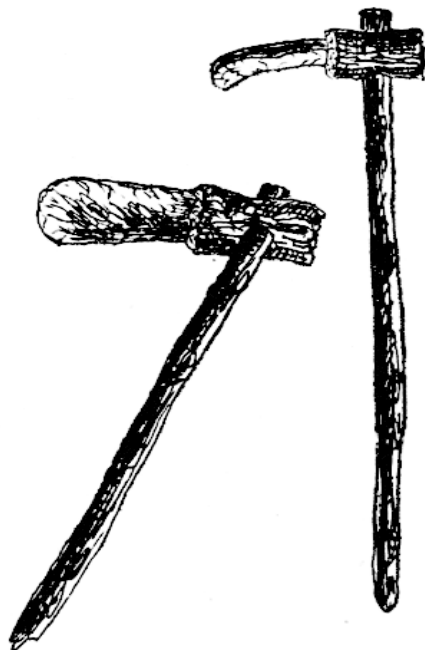


Fig. 2. — La *Hache-houe* emmanchée.

une houe. La *Fig. 2* donnera une idée de ce que devait être l'appareil emmanché vu de profil, et vu sensiblement de face.

Je ne pense pas qu'il soit possible de lui trouver une meilleure destination. En conséquence, j'appelle mon outil une *hache-houe*. Car je suis, en effet, partisan qu'on laisse à ces pierres, taillées ou polies, la première dénomination *hache*, qui a l'avantage de rappeler la forme générale qu'elles ont et qui leur donne un si grand air de famille, puis qu'on ajoute comme deuxième terme le nom de l'outil qu'elles ont du être. Nous aurons ainsi la « hache » proprement dite, puis la *hache-tranchet*, la *hache-couperet*, la *hache-ciseau*, la *hache-rabot*, la *hache-doloire*, la *hache-houe*, etc.

On me dira peut-être que cette méthode ne sera pas de nature à créer des mots toujours harmonieux, ainsi qu'en fournit la preuve le mot *hache-houe*. A cela je répondrai que nous ne sommes pas préhistoriens pour faire de la littérature, mais bien de la science, et que la science ne se paye que de termes exacts.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

**Commission d'étude
des enceintes préhistoriques
et Fortifications anhistoriques.**

M. ARMAND VIRÉ, Président de la Commission des Enceintes, présente le 65^e Rapport. Interrompant, pour ce mois-ci, la publication de son *Inventaire bibliographique*, la Commission a pensé opportun et utile de publier sans délai, vu son importance, le compte rendu des fouilles effectuées cet été dans trois Oppida du Centre et du Sud de la France. Ces fouilles, qui doivent être continuées d'année en année, ont déjà donné et font espérer pour l'avenir de curieux documents inédits sur la civilisation protohistorique dans le Sud-ouest de la France.

**Les Fouilles protohistoriques de Luzech, du Puits
d'Issolud et d'Uzerche.**

I

L'OPPIDUM DE L'IMPERNAL A LUZECH (LOT). — RAPPORT SUR LES
FOUILLES DE 1913, PUBLIÉ PAR LA *Commission des Fouilles*, SOUS
LA DIRECTION DE M. ARMAND VIRÉ.

Nous annoncions, l'an dernier, au *Bulletin de la Société préhistorique française* [T. IX, 1912, p. 666], que des fouilles allaient être entreprises dans l'Oppidum de l'Impernal, à Luzech, et que nous nous propositions d'en rendre compte dans ce même bulletin.

La Commission instituée à cet effet, n'a point trompé nos espérances.

Inaugurées le 6 mai 1913, ces fouilles ont pris fin le 6 septembre, après avoir été interrompues du 15 juin au 27 août. Leur durée a donc été d'environ deux mois pleins, représentant 450 journées d'ouvriers.

Nous avons été heureux de voir avec quel intérêt passionné la population Luzéchoise a suivi nos travaux pendant tout cet espace de temps, et avec quel zèle jamais ralenti les principaux habitants se sont relayés pour surveiller nos tranchées.

Nous avons ouvert jusqu'à trois chantiers à la fois, et aucun de ces chantiers n'a été laissé sans surveillance, sauf deux matinées où l'un des surveillants a dû s'absenter. pour cas de force majeure, sans pouvoir se faire suppléer.

Toutes les tranchées ont été étudiées minutieusement; aucune trouvaille n'a été perdue, aucune indication topographique n'a été négligée.

Un procès-verbal sommaire a été rédigé à la fin de chaque demi-journée et signé des surveillants de service.

MM. Poujade, pharmacien; Filhol, huissier; Sourdoire, conducteur des Ponts et Chaussées; Galaup, banquier; Rueyres, Charles, Ausset, Fabre, instituteurs; Aillet, directeur de l'École primaire supérieure; Dumeaux et E. Foissac, professeurs; l'abbé Lizouret, curé-doyen; l'abbé Foissac, vicaire; l'abbé Lagrèze; l'abbé Malga,

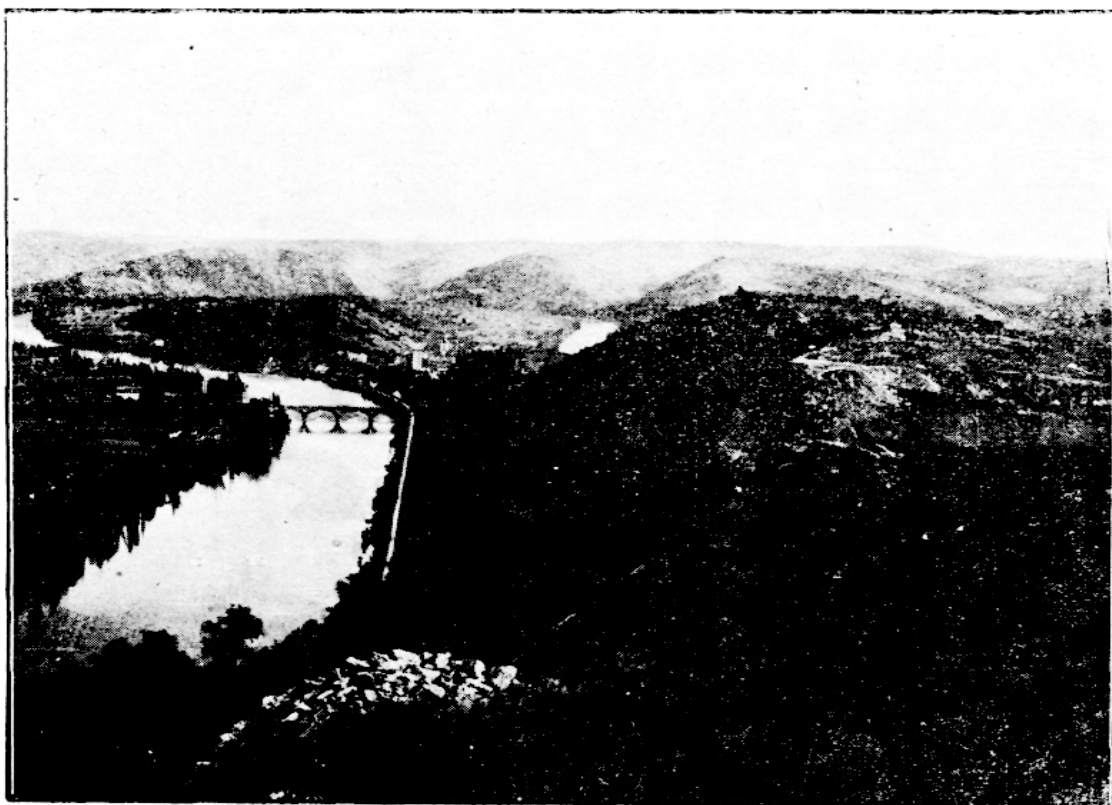


Fig. 1. — Luzech. — (Au premier plan l'Impèrnal; au milieu la Ville; au fond la Pistoule et plus loin les Collines de Pierre Levée.

curé de Cels; Cagnac, limonadier; Mazure, notaire; Calvet, Lacoste, Baraffite, négociants; Ros, boucher et enfin le sympathique et infatigable docteur Pélissié, président de la Commission des fouilles, se sont relayés pour assurer le service de surveillance.

M. Raoul Labry, professeur au Lycée Gambetta, à Cahors, a bien voulu se charger de la direction technique des fouilles dans les milieux romains, pour lesquels il possède une toute particulière compétence.

C'est grâce au dévouement de toutes ces personnes, grâce à la méthode rigoureuse à laquelle elles ont bien voulu s'astreindre, que

nous avons pu, dans un espace de temps assez court, avec des ressources relativement modiques, étudier minutieusement deux régions de l'Impernal, y relever trois civilisations diverses, et assurer la conservation des objets trouvés et celle même des Monuments que nous avons mis à jour.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE. — Avant d'aborder le Compte Rendu des fouilles, une description sommaire s'impose (*Fig. 1*).

Luzech, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors, est un gros bourg tout particulièrement joli et curieux, d'aspect archaïque, situé dans un paysage grandiose. La rivière du Lot, très méandreuse, fait, à 2 ou 3 kilomètres en amont de la ville, après avoir dépassé le village de Caix, un coude brusque, après s'être heurtée à une pente abrupte, presque une falaise, de 150 mètres de hauteur (Altitude de la plaine, 105 mètres; de l'Impernal, 250 mètres) (*Fig. 2*).

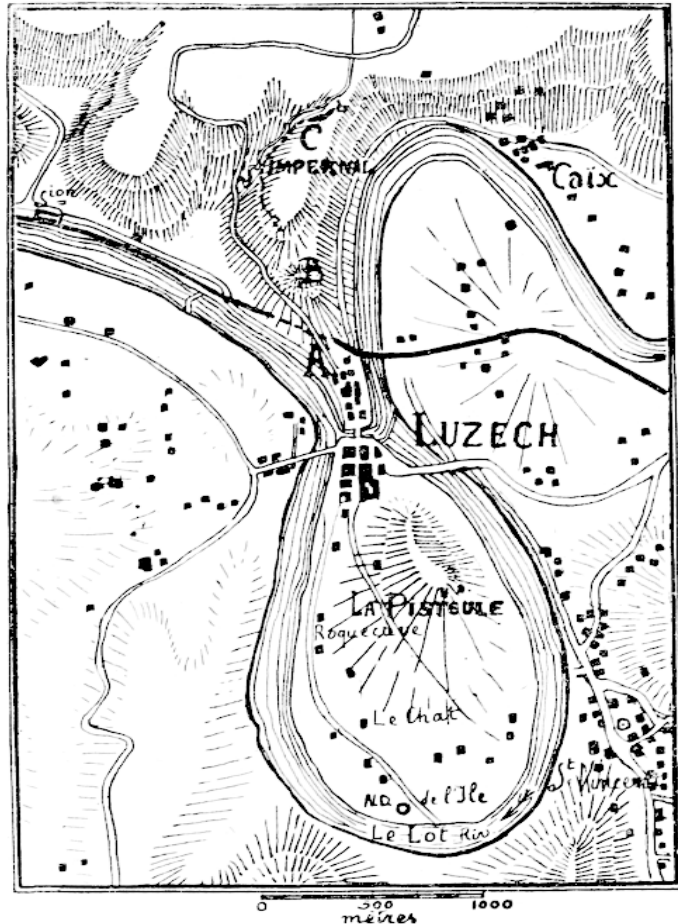


Fig. 2. — Luzech et les environs.

Elle coule du Nord au Sud jusqu'à 2 kilomètres en aval de Luzech, puis fait un grand circuit, passe de l'Est à l'Ouest, remonte du Nord au Sud, revient longer la partie occidentale du bourg de Luzech où elle se rapproche de son cours amont à tel point que l'on a pu couper l'isthme qui sépare les deux cours par un canal de 100 mètres de long environ qui abrège singulièrement la navigation.

Celle-ci, encore très importante au milieu du XIX^e siècle, est devenue aujourd'hui presque nulle.

Dans la boucle formée par le Lot, s'élève une montagne conique, aux flancs assez escarpés, au sommet extrêmement étroit, appelée Butte de la Pistoule.

Au Nord de la ville s'élèvent des pentes abruptes coupées de

falaises. Puis vient un plateau, le *Petit Impernal* ou *Pech de la Nène*, d'une altitude de 171 mètres, bordé de falaises ou de pentes raides de trois côtés et se rattachant du quatrième côté par des déclivités très fortes (Combe de la Nène), à l'Impernal proprement dit (250 m.) dont le sommet s'étend sur une *vingtaine* d'hectares.

L'Impernal forme un plateau, escarpé du côté de l'Est (Cévennes de Caix), où il est bordé par le Lot, du côté du Sud, où il domine le Pech de la Nène, et à pentes moins raides du côté de l'Ouest, qui descend dans le *Ravin des Chênes*. Au Nord, un isthme ou col, étroit, d'une trentaine de mètres au maximum, le rattache à l'ensemble du plateau.

C'est une région qui fut de bonne heure habitée et il est curieux d'étudier les migrations de la population aux diverses époques.

Tout en bas, une petite grotte, située à quelques mètres seulement au-dessus du cours du Lot, derrière la tour du château fort médiéval, donna d'abord asile aux populations magdaléniennes.

Les Néolithiques émigrèrent un peu plus haut sur le sommet et les pentes supérieures du *Petit Impernal* (B, Fig. 2).

Rien, jusqu'ici, ne nous indique la présence des populations de l'âge du bronze.

Les premiers âges du fer continuèrent l'escalade du plateau et ont laissé des traces très importantes — celles qui vont nous occuper principalement — tout au sommet de l'Impernal.

Les Romains, puis les Mérovingiens, se maintinrent au même point. Enfin le XII^e siècle vit se produire un mouvement inverse : le château et la ville de Luzech redescendirent vers les lieux bas, où ils sont encore aujourd'hui.

C'est tout au sommet de l'Impernal que Castagné a, le premier, constaté l'existence d'un Oppidum bien caractérisé. Il l'a décrit assez sommairement dans son travail sur « Les ouvrages de fortification des oppidum gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal (1) ».

Il est regrettable que cet observateur sagace se soit cru obligé d'en donner un plan détaillé, basé sur des fouilles trop sommaires (30 journées d'ouvriers d'après l'un de ses aides), localisées sur trois points, occupant une superficie de quelques mètres carrés seulement. Nous avons pu nous apercevoir, aux points encore restreints, que nous avons pu explorer à fond, que la réalité diffère sensiblement des indications données par lui.

Ceci dit, moins pour rabaisser le mérite très réel d'un prédécesseur qui fut le premier et jusqu'ici le seul à étudier scientifiquement la

(1) Compte rendu du Congrès tenu à Toulouse par la Société française d'Archéologie, en juin 1875. — Tours, Bousrez, 1875.

protohistoire du Lot, que pour expliquer les nombreuses divergences que l'on ne manquera pas de constater entre son travail et celui de la Commission des fouilles de l'Impernal.

La question d'Uxellodunum à Luzech. — Avant d'aborder la description de nos fouilles à l'Impernal, il nous paraît indispensable de faire tout de suite, pour en finir et n'avoir plus à y revenir dans la suite, l'histoire de la question d'Uxellodunum à Luzech. Divers auteurs ont placé sur le territoire de Luzech, le site du fameux Oppidum d'Uxellodunum, et leurs travaux paraissent à première vue former un tout très homogène.

Pourtant, à les analyser de près, on s'aperçoit bien vite qu'il n'en est rien et que quatre endroits bien distincts, ont été assignés suc-

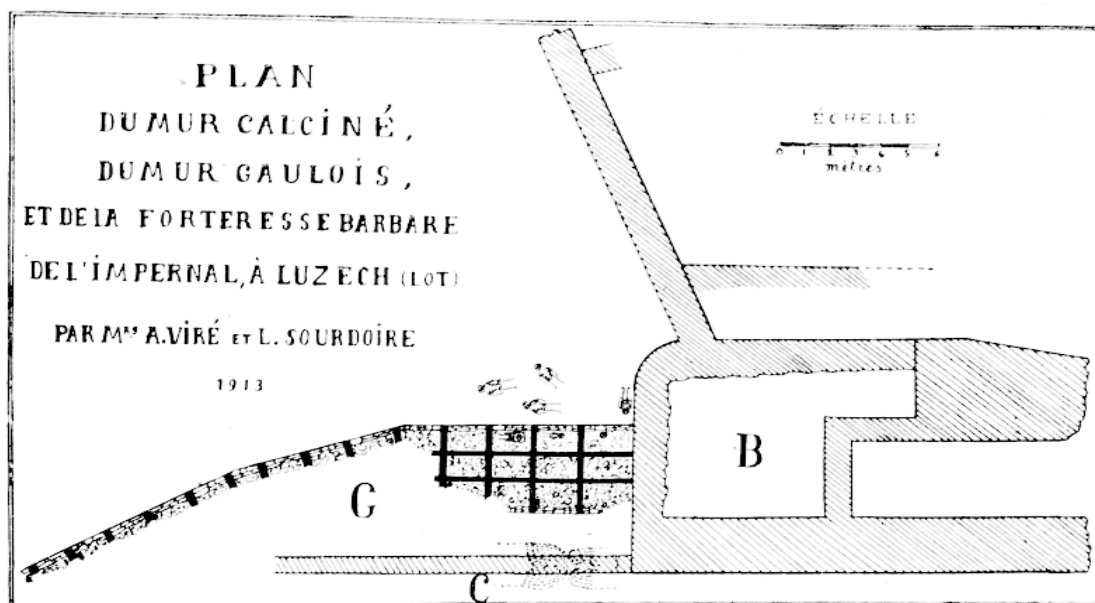


Fig. 3. — Plan des Constructions du col de l'Impernal.
G, mur calciné : — G, muraille gauloise : — B, forteresse barbare.

cessivement comme emplacement d'Uxellodunum sur le seul territoire de la commune de Luzech : 1° l'emplacement septentrional de la ville (*Fig. 2*, A); 2° la Pistoule; 3° le Pech de la Nène (B); 4° l'Impernal.

Les abbés Augier et Lafage de Mostolac le placent à l'emplacement actuel de Luzech, sur l'isthme même qui relie les hauteurs de l'Impernal à la butte de la Pistoule (Point A du plan, *Fig. 2*). Ils nous montrent les assiégés allant puiser de l'eau à la fontaine, située d'après leur description à la sortie Ouest de la ville, vers l'embranchement de la route qui actuellement monte à l'Impernal. La multitude « pouvoit passer par la grande porte (de Luzech), pour aller presque de plain pied à la fontaine, qui n'en n'est éloignée que d'environ trente pieds; on y pouvoit aussi aller par une porte qu'on voit encore au fond de la tour, et cela sans péril, à cause, comme je l'ai

dit ci-dessus, que les Romains ne pouvoient pas empêcher l'usage de cette fontaine, parce qu'elle était défendue par la forteresse qui la domine de si près, la fontaine étant placée entre la citadelle et la grande tour, à une petite distance. » (*Mercure de France*, 1726).

Guyon de Malleville, qui donne (1580) le même emplacement, diffère pourtant sur la position de la fontaine qu'il met dans la maison de *Rupe* à l'intérieur des murs.

Le seul tort de ces auteurs a été de prendre pour gauloises les fortifications du XIII^e siècle !

Quoi qu'il en soit, les textes de nos bons abbés sont précieux en ce sens qu'ils nous donnent, malheureusement d'une façon un peu imprécise, certains détails de la toponymie de Luzech et des environs.

Le *Donjon* du château de Luzech « un peu plus élevé que la ville, précisément entre les deux rives et bâti sur un rocher. » est appelé par eux le *Fort* ou la *Citadelle*. « Environ à cinq cents pas de la place on voit les restes d'un château nommé dans les anciens titres *Castrum Cesaris* ou Castel Sarrasi. Deux ou trois mille pas au-dessus du même côté, on voit au sommet de la montagne un vieux fort nommé la *Redoute* et qui était admirablement bien construit ».

J.-B. Cessac (*Un dernier mot sur Uxellodunum*, Paris, Dentu, 1863, p. 5, en note) ajoute à ce sujet : « Le prétendu *Castrum Cesaris* ou Castel Sarrasi, occupait sans doute un mamelon qui se remarque sur les déclivités supérieures du promontoire de l'Impernal, à 200 mètres au-dessus de la citadelle. Il ne reste pas plus de vestiges de ce *castrum* que de celui appelé la *Redoute*, placé sur le sommet de la même montagne.

« L'un et l'autre, formaient vraisemblablement les fronts avancés de la ligne de fortification de Luzech et appartenaient à la même époque » (1).

(1. Le Dr Pelissié n'est pas d'accord avec Cessac, au sujet de l'emplacement de ces lieux dits.

« L'abbé Augier, dit-il, place en effet à environ 500 mètres de la Tour de Luzech un château appelé *Castrum Cesaris* et à deux ou trois mille pas au-dessus un vieux fort « la *Redoute* ». Il y a là une erreur. Il semble après lecture du passage d'Augier, qu'il doive exister des ruines sur le petit monticule qui sépare la Tour de l'Impernal. Or, il n'en existe pas ; nul autre auteur n'en parle. De plus, cette hauteur ne porte pas et n'a jamais porté le nom de *Castrum Cesaris*. Elle s'appelle Pech de la Nène ou Pech du Frère, et la dépression qui la sépare de l'Impernal, Combe de la Nène. Ce nom de *Castrum Cesaris* était donné à l'extrémité Nord de l'Impernal, à partir du point d'attache de l'Impernal avec le Causse et que M. Viré a appelé *le Col*, là où ont été découvertes les murailles gauloises et les murailles barbares, dans la propriété actuelle de M. Lugan Sylvain. Ce nom était donné à tout le sommet en s'éloignant du Col et en suivant la Cévenne de Caïx, jusqu'à une maison inhabitée, appartenant à M. Claret. Ce lieu est dit actuellement en patois : Castel Sorrozis ou plus brièvement : oi Sorrozis. — Ce territoire est compris dans la paroisse de Caïx et en 1742, d'après les registres de l'Etat civil, un enfant né

Le général Creuly et Alfred Jacobs (*Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum. — Rev. des Soc. Sav. des départ.*, III, 1860), transportent sur la butte de la Pistoule leur Uxellodunum. Ils rappellent l'opinion de Guyon de Malleville, Augier, Lafage et Lefranc de Pompignan, sans d'ailleurs paraître se douter que l'Uxellodunum de ces auteurs n'est point du tout le leur.

J.-B. Cessac (1862-65), qui réfute leur opinion et enlève à Luzech le fameux oppidum, n'a pas soupçonné plus que ses devanciers le rôle ancien de l'Impernal, bien que son attention ait été attirée sur ce lieu par les rumeurs populaires qui y placent le Vieux Luzech. « On évoquera, on éveillera peut-être les souvenirs lointains de prétendues découvertes faites autrefois sur l'Impernal. Des narrations hyperboliques sont venues jusqu'à moi, j'ai demandé à voir, à toucher et les fantômes évoqués se sont évanouis. Ces rumeurs fussent-elles vraies au surplus, elles n'auraient ni importance, ni signification dans l'espèce, à moins que l'oppidum cadurque, placé, bon gré, mal gré, une première fois, sur le promontoir au Nord de l'isthme, obligé de déguerpir ensuite pour occuper le monticule de la Pistoule, ne fût condamné à une deuxième émigration vers les cimes de l'Impernal ». (Cessac, *Notices complémentaires*, Paris, Dentu, 1862, p. 17-18). Ce pas a été franchi.

G. Marfond (1913) semble, si je l'ai bien compris, placer Uxellodunum sur les premières pentes du Petit Impernal et les modernes tenants de Luzech-Uxellodunum le campent audacieusement sur le sommet même du grand Impernal.

Quoi qu'il en puisse être, la Commission des fouilles de l'Impernal, brisant résolument avec les vieux errements, a résolu d'étudier Luzech et ses environs dans un esprit tout autre. Laissant complètement de côté la question d'Uxellodunum, insoluble par les textes, elle se propose d'étudier par des fouilles soignées tous les vestiges préhistoriques ou protohistoriques qui pourront être rencontrés sur ce territoire, et elle commence son travail par l'Impernal.

Elle cherche à préciser l'époque d'édification de la première enceinte défensive, ses réfections, les occupations successives dont l'Impernal a pu être l'objet, en un mot, son histoire complète. Si la

au lieu dit « Castel Caesaris », fut baptisé à Caix... Castagné est dans le vrai quand il place le *Castrum* au haut de l'Impernal, au col.

L'abbé Augier, curé de Sauveterre-la-Lémance, près Libos, est venu à Luzech en 1725, et probablement n'a pas visité plusieurs fois les lieux qu'il décrit : « Je ne suis pas du lieu ni de son voisinage » écrit-il. L'abbé Lafage, archiprêtre de Luzech, pendant 40 ans, connaissait bien la topographie de Luzech et les noms de lieux... il ne dit pas que la hauteur avoisinant la Tour se soit appelée *Castrum Caesaris* ».

pioche met à jour quelque document épigraphique permettant de mettre un nom ancien sur l'Impernal, quel que soit ce nom, tant mieux. Mais la recherche de ce nom ne la préoccupe que très accessoirement.

L'Impernal. — Castagné semble bien être le premier qui ait révélé l'existence matérielle d'un Oppidum sur l'Impernal, et son



Fig. 4. — Fragment de la Muraille gauloise.

travail, malgré les réserves que nous avons dû faire plus haut, est le premier qui ait apporté un document vraiment précis sur le passé préhistorique de Luzech. C'est ce document que la Commission des fouilles se propose de développer et de compléter par l'inspection vraiment scientifique et complète du pays.

Jusqu'ici trois époques d'occupation ont été constatées sur l'Impernal au cours des fouilles de 1913 : l'époque gauloise (Hallstatt? et la Tène), l'époque gallo-romaine et l'époque mérovingienne.

Epoque gauloise. — *Muraille calcinée (?) et muraille à poutres.* — Lorsque nous avons commencé les fouilles, rien n'était visible à la surface du sol, sauf un coin de construction romaine (Fig. 14, E), bien caractérisée et le sommet d'une muraille d'âge indéterminé vers l'endroit porté *Castrum Cæsaris* au plan de Castagné.

C'est en ce dernier point que nous avons commencé les travaux, et

nous avons mis à jour tout d'abord une forteresse barbare. Est-ce le *Castrum Cæsaris* ? Nous en reparlerons en détail.

Un peu plus bas, une fouille poussée jusqu'au roc, à 4 mètres de profondeur, nous a donné la muraille gauloise classique à poutres clouées. Mais avant d'en aborder la description, disons tout de suite un mot d'une trouvaille de la dernière heure, qui, jusqu'à plus ample vérification, nous paraît constituer un document nouveau et du plus haut intérêt.

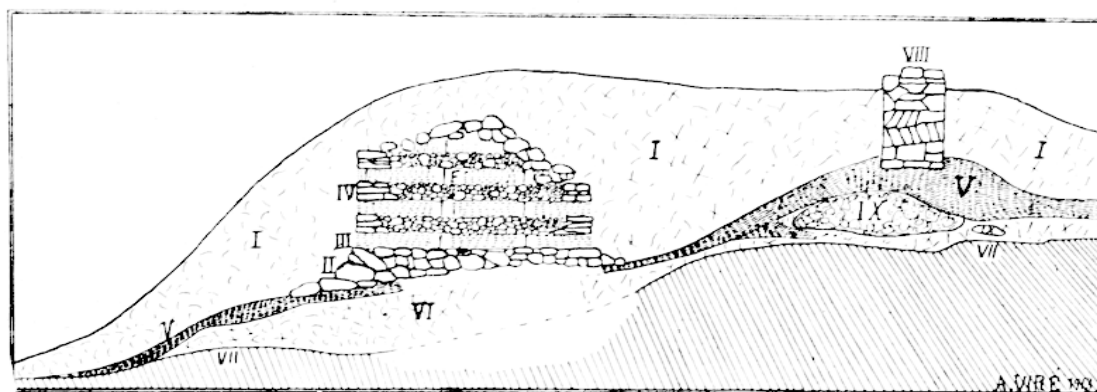


Fig. 5. — Coupe des divers ouvrages au Col de l'Impèrnal : I. Eboulis modernes ; — II, Substructions gauloises ; — III, Poutres ; — IV, Parements et remplissages gaulois ; — V, Couche archéologique ; — VI, Eboulis ; — VII, Rocher ; — VIII, Muraille barbare ; — IX, Muraille calcinée (?).

Si l'on considère la coupe générale du terrain (*Fig. 5*), l'on aperçoit une couche noire (V) qui, à son extrémité la plus basse, vient s'appuyer sur le roc même, passe plus loin sur des éboulis divers et enfin vient recouvrir des lentilles (IX) plus ou moins épaisses d'autres matériaux.

Ces lentilles sont composées de blocs calcaires de dimensions restreintes, à surface complètement transformée en chaux et noyés dans une masse de chaux où sont inclus des débris de charbon.

C'est bien là l'aspect général des *Murs calcinés* signalés en un certain nombre de vieux oppida, hallstattiens pour la plupart (1).

N'ayant encore exécuté qu'une seule tranchée traversant la muraille gauloise de part en part et se poursuivant en arrière du côté de l'oppidum, nous n'osons point encore affirmer que nous nous trouvons là en présence d'un rempart calciné. Nous pousserons nos recherches dans ce sens au cours de l'été prochain.

Mais d'ores et déjà la chose nous paraît d'autant plus vraisemblable que le propriétaire de la vigne où nous travaillons nous avait fait voir, antérieurement à notre trouvaille, plusieurs blocs de maté-

(1) Voir DÉCHELETTE. — *Manuel d'Arch. préhist. celt. et gallo-romaine*, t. II, II^e partie, p. 104.

riaux semblables à ceux qui nous occupent et trouvés sur une ligne de 30 mètres de long.

La muraille à poutres — Celle-ci est d'un type tout différent. Sur la couche détritique V, et pour en corriger sans doute l'inclinaison, ont été entassés de gros blocs calcaires, irréguliers, d'un volume relativement fort (jusqu'à 0^m50 de longueur). Ceci fait, on a posé deux parements verticaux de pierres plates, espacés de 3^m90 l'un de l'autre, tournés l'un vers le dehors, l'autre vers l'intérieur de l'oppidum. Ces pierres ne sont pas travaillées, mais elles sont soigneusement choisies, et de faibles dimensions, ne dépassant guère 0^m25 de longueur, 0^m30 de largeur et 0^m10 d'épaisseur, mais parfois encore plus petites.

Entre les deux parements ont été jetées pêle-mêle et sans aucun soin des pierres de toutes dimensions et de toutes formes, de la terre mêlée de débris organiques, de tessons de poterie, de scories de fer, etc.

Sur cette couche, qui a environ 0^m30 d'épaisseur ont été posées



Fig. 6. — Muraille gauloise et Muraille barbare. — B, Substructions ; — F, Parement gaulois et fiche dans un trou de poutre.

des poutres traversant toute l'épaisseur de la muraille, et reliées entre elles par deux rangs de poutres perpendiculaires aux premières. Celles-ci sont espacées entre elles de 1^m30 d'axe en axe, et sont posées à pareille distance des parements (*Fig. 4*).

Nous disons *deux* rangs, bien que Castagné en accuse *trois*, aux deux points où il a fouillé. Il ne précise pas l'emplacement de ses fouilles ni dans son plan, ni dans son texte, mais nous avons pu le repérer en consultant d'anciens ouvriers. Cette différence dans la structure du rempart selon les points ne saurait nous étonner, certaines portions de la muraille pouvant exiger une solidité plus grande.

Au croisement de chaque poutre existe encore une fiche en fer, destinée à consolider l'ensemble. Nous reviendrons ultérieurement sur l'agencement de ces fiches et sur leur constitution.

Au-dessus de ce lit de poutres venait une nouvelle couche de pierres, parementées à l'extérieur, entassées confusément à l'intérieur, de 0^m30 de haut ; puis une nouvelle couche de poutres, et ainsi de suite.

La partie supérieure du mur ayant été très abîmée, dans la région fouillée cette année, par la construction d'une enceinte d'époque barbare dont nous aurons à reparler, nous n'avons pas pu constater la présence de plus de trois rangs de poutres superposés.

Si les poutres étendues dans l'intérieur de la muraille parallèlement à l'axe semblent se superposer, il ne paraît pas qu'il en ait été toujours de même des poutres qui le traversent de part en part. Si parfois les trous apparents sont régulièrement superposés, il n'en n'est pas toujours ainsi, et il semble que nos ancêtres gaulois se soient médiocrement souciés de la symétrie.

Ajoutons d'ailleurs qu'ils avaient à racheter une forte pente et que les questions de solidité devaient primer toutes les autres.

D'après les plans de Castagné (*op. cit.*, p. 54, 55 et 59), on voit qu'au point où cet auteur a étudié la muraille, le bord des poutres avait été, à l'intérieur de la muraille, soigneusement garni de moellons plats dans toute leur longueur. Il n'en n'était pas de même au point que nous avons étudié. Tous les intervalles rectangulaires compris entre les poutres avaient été remblayés sans aucun soin. C'est peut-être une des principales causes qui ont contribué à la conservation défectueuse de la muraille au point considéré.

Celle-ci est en effet en assez mauvais état. Aucune partie du parement conservé ne dépasse une hauteur de 1^m70 à 2 mètres. La plupart du temps, il a subi la poussée des parties internes et a perdu son aplomb. Il faut de grandes précautions pour l'étudier sans le détruire. Nous fûmes obligés de le dégager par tranches successives, de le soutenir avec des planches, de le redresser en excavant un peu l'intérieur pour permettre au parement de reprendre en bloc son aplomb, sans que l'agencement des pierres soit modifié.

Nous estimons en effet que ce mur doit être conservé tel quel pour les études et les vérifications postérieures des archéologues que la question pourra intéresser dans l'avenir et que nous devons lui conserver complètement son aspect, *sans restaurations* comme sans démolitions inutiles.

Pour éviter sa destruction par les intempéries, nous avons été amenés à le couvrir d'une sorte de hangar, long d'une dizaine de mètres pour l'instant et qui sera continué l'an prochain, avec quelques perfectionnements dictés par l'expérience.

Poutres et fiches de fer. — Quelle était l'épaisseur des poutres ? Il semble à première vue que la question soit facile à résoudre par les dimensions même des trous qu'a laissés leur disparition dans le mur. Ceux-ci sont en général larges de 0^m25 et hauts de 0^m30. Mais d'autres, d'ailleurs mal conservés, paraissent avoir eu des dimensions supérieures.

La dimension des fiches doit, à notre avis, nous donner des renseignements assez précis, car leur longueur devrait être celle même qui correspondait à l'épaisseur de deux poutres superposées et



Fig. 7. — A, Couche archéologique ; — B, Soubassements gaulois ; — C, Muraille à poutres ; — D, Muraille barbare.

assemblées à mi-bois. Cette longueur varie pour les fiches trouvées jusqu'ici de 0^m24 à 0^m39, sans qu'il apparaisse une fréquence plus grande pour les unes que pour les autres.

Il semblerait donc résulter de cette constatation que les poutres devaient avoir environ 0^m30 à 0^m35 d'épaisseur avec parfois des écarts de 0^m05 à 0^m06 en plus ou en moins.

Ces fiches ont en général la forme d'une pyramide quadrangulaire qui va très régulièrement se rétrécissant jusqu'à la pointe. Cependant certaines d'entre elles, à 0^m05 ou 0^m06 de la pointe, se rétrécis-

sent brusquement et s'effilent. La tête est généralement un peu aplatie, avec parfois quelques bavures provenant sans doute de la force des coups frappés pour les enfoncer dans le bois.

Elles sont généralement d'une conservation remarquable. Quelques-unes pourtant, assez rares, sont très oxydées.

Un assez grand nombre a été tordu par le poids des parties supérieures du mur après la destruction des poutres, fait qui sans doute ne se serait pas produit si, comme dans la portion du mur vue par Castagné, des pierres plates avaient été posées tout le long des pou-

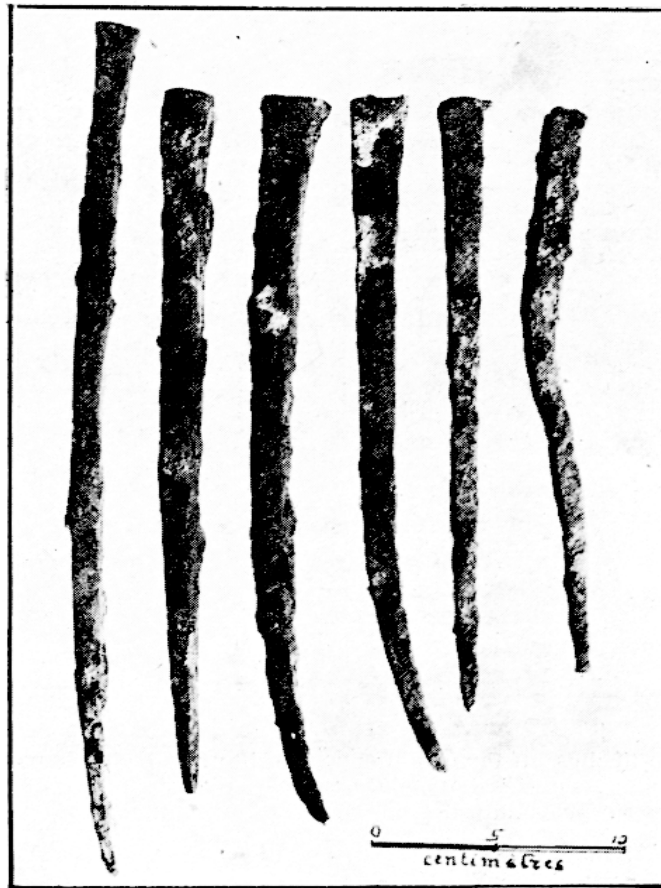


Fig. 8. — Fiches d'assemblages des poutres.

tres et avaient ainsi empêché la déformation des rigoles qui les contenaient.

Nous avons dit que ces fiches se trouvaient au croisement des poutres. C'est l'immense majorité. Mais il en est exceptionnellement quelques-unes qui se trouvent presque à l'extrémité des poutres, contre le parement externe de la muraille. Tel est le cas photographié *Fig. 6*. Le même fait m'a été signalé par M. le D^r Epéry pour la muraille d'Alésia. A quoi correspondait cette disposition ? J'avoue l'ignorer totalement.

Squelettes. — Des ossements humains et animaux ont été rencontrés sporadiquement dans les matériaux de remplissage de la muraille gauloise. Ils ont été transportés là sans doute avec les terres.

Mais certains autres ont été placés avec intention, et sans doute lors de la construction de la muraille.

C'est ainsi qu'un crâne entier de jeune enfant dont la première dentition n'est pas encore sortie, avait été soigneusement déposé sur une pierre plate dans l'intérieur du mur, derrière le parement externe; la face était tournée franchement vers l'extérieur.

A 2 mètres de là tout un squelette d'enfant de 7 ans environ était

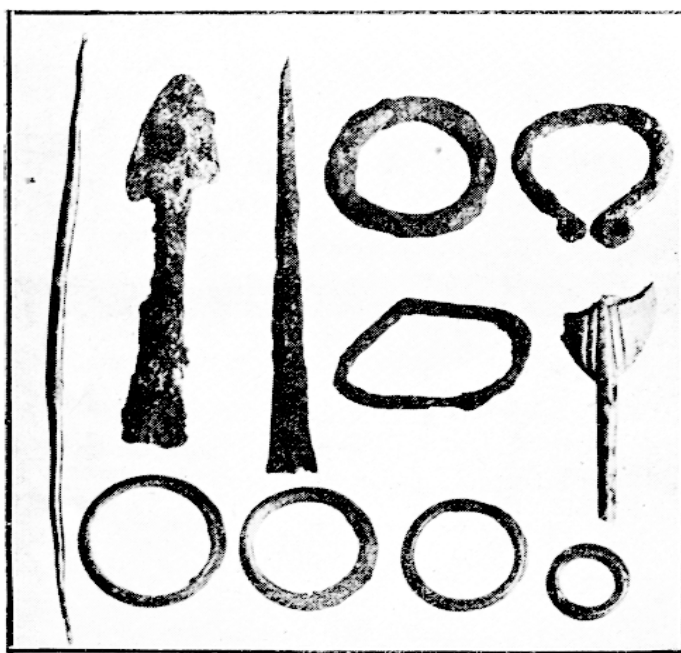


Fig. 9. — Pointes de flèches en fer et anneaux en bronze, trouvés par le procédé de la baguette des sourciers, sauf les deux pièces supérieures de la dernière rangée verticale (boucle et cuiller en os) provenant des constructions romaines.

allongé dans le remplissage du mur, également à peu près en contact avec le parement extérieur.

Dans une travée voisine, séparée de la précédente par un rang de poutres, et toujours derrière le parement était une troisième sépulture bien plus bizarre. Un squelette d'adulte était allongé, le haut du corps vers le Sud-ouest, les pieds au Nord-est. La tête était séparée du tronc. Sur le thorax était posée une grosse pierre plate de 0^m55 de long sur 0^m45 de large. C'est sur la face supérieure de cette pierre qu'était placée la tête, absolument intacte, et entourée d'une sorte de caisson de pierres plates posées de champ. L'atlas était encore en connexion avec le crâne, tandis que l'axis était réuni au reste de la colonne vertébrale.

Malgré l'absence de tout objet pouvant dater ces singulières sépultures, leur disposition même semble autoriser à les considérer comme établies là lors de l'édification du rempart. Nous n'essaierons pas pour l'instant de rechercher le mobile qui a pu présider à leur disposition.

D'autres squelettes ont été rencontrés dans la même région, mais en dehors de la muraille, et ils n'ont plus rien de commun avec l'époque gauloise.

Trois d'entre eux proviennent d'une couche de déblais du moyen âge, située au col devant la muraille gauloise. Le quatrième a été



Fig. 10. — Squelette du Moyen Age.

trouvé à 0^m25 seulement de profondeur, inhumé sur des pierres plates au milieu même des éboulis provenant de la démolition de la forteresse barbare. Il est donc relativement récent, sans toutefois que l'on puisse lui donner de date, même approximative (Fig. 10). Tous ces squelettes ont été soigneusement recueillis, leur position a été repérée et ils seront étudiés ultérieurement.

Expériences de recherches avec la baguette des Sourciers. — Comme je l'ai exposé ailleurs (*La Nature*, n° 2082, 19 avril 1913), j'avais été très intrigué, au mois de mars dernier, par les expériences de découverte d'eaux et de métaux cachés, effectuées par quelques *Sourciers* aux environs de Paris.

Afin d'asseoir une conviction définitive, positive ou négative, sur la valeur du procédé, j'instituai au cours de l'été dernier, une série d'expériences, avec ou sans le concours de trois des *baguettisants* qui m'avaient paru les meilleurs, MM Probst, Pélaprat et l'abbé Mermet. Je ne rapporterai pas ici les recherches nombreuses et variées qui ont été faites ; je me bornerai à citer deux expériences sur les métaux effectuées à l'Oppidum de l'Impernal.

Le 7 juin dernier, prospectant à la baguette les environs de la muraille gauloise, je sentis une assez forte réaction, et après examen détaillé, je dis aux personnes présentes, MM. Poujade, pharmacien et Foissac, professeur : « Je sens une substance en ce point. Je ne sais pas ce que c'est, mais ce n'est point de l'eau et c'est à 4 mètres de profondeur ».

Le 9 juin, M. Pélaprat étant à Luzech, fut prié d'explorer les environs du même point. Il s'arrêta tout à coup et déclara : « Je regrette de n'avoir pas apporté mes *réactifs*, car je ne puis sans eux déterminer la matière que je sens. Mais ce n'est pas de l'eau et c'est à 4 mètres de profondeur ».

Devant cette concordance, je fis faire des tranchées et au bout de peu de jours nous trouvâmes sous 4 mètres de déblais une couche noire, peu épaisse, contenant des scories de fer, des pointes de flèche en fer, des anneaux de bronze et de la poterie (*Fig. 9*).

Quelques jours après, nous tâchâmes de déterminer la direction du rempart gaulois par l'influence des fiches en fer sur la baguette.

L'examen seul du sol ne permet point d'exécuter un pareil travail. Les pentes sont uniformément recouvertes d'éboulis et rien ne peut donner d'indice sur l'emplacement de l'ancien rempart.

Seules, par place, des trouvailles un peu abondantes de fiches en fer ramenées par la pioche lors de la culture des vignes, permettent aux propriétaires de dire que la muraille passe dans leur propriété. C'est là, croyons-nous savoir, l'une des principales bases du tracé de Castagné.

Par notre procédé, M. Pélaprat et moi avons jalonné, croyons-nous, une double ligne de clous déterminant l'axe de la muraille sur environ 600 mètres de long. Ce tracé a été relevé très exactement par M. Sourdoire, conducteur des ponts et chaussées à Luzech et c'est ce tracé qui figure en pointillé sur notre plan (*Fig. 2*). Il a été présenté à la Commission des Sourciers de l'Académie des Sciences, daté et paraphé par elle. Nous pensons l'an prochain exécuter des sondages le long de ce tracé et voir si vraiment le procédé des sourciers peut présenter quelque intérêt pour les fouilles archéologiques.

Monnaie gauloise. — Nous n'avons cette année fait aucune trouvaille d'habitation privée. A la crête supérieure de l'oppidum qui longe la vallée du Lot, de longues tranchées ont été ouvertes et n'ont rencontré qu'une couche de marne jaunâtre de 0^m10 à 0^m60 d'épaisseur, stérile et reposant sur le roc.

Outre les pointes de flèche et les anneaux de bronze mentionnés plus haut, seule une monnaie gauloise (*Fig. 11*) a été trouvée devant le rempart, près de la construction barbare.

Cette pièce a été communiquée à M. Changarnier, numismate, conservateur du Musée, à Beaune (Côte-d'Or), qui nous l'a très aimablement déterminée.

Chose curieuse, cette unique monnaie n'appartient pas aux Cadurci. C'est une monnaie armoricaine des *Curiosolitae*, en bronze d'un diamètre de 0^m013.

L'avvers porte une tête droite, à grosses boucles de cheveux enroulées et un fleuron devant la bouche. Le nez représenté par une sorte



Fig. 11. — Monnaie gauloise en bronze des *Curiosolitae* (Diamètre réel : 0^m013).

d'accolade, se retrouve sur une autre monnaie publiée par Huchner (*Monnaies gauloises*, Pl. 8, n° 2) qu'il attribue aux *Osismii*, peuplade de l'Extrême Armorique. Si l'ensemble est en bon état, certains détails, par contre, sont effacés : la partie supérieure de la chevelure est mal conservée ; de plus la pièce a été légèrement rognée.

Le revers porte un cheval très conventionnel à la manière gauloise, avec une tête d'oiseau et un *auriga* (conducteur) réduit également à une tête d'oiseau.

L'Atlas des monnaies gauloises de Henri de la Tour (Paris, Plon et Nourrit 1892), porte trois monnaies, l'une des *Curiosolitae*, les autres données comme provenant de Jersey, qui présentent avec celle-ci les plus grandes analogies. La première (Pl. XXII, n° 6598) en diffère néanmoins par des détails importants. Le menton, l'œil et les boucles de la chevelure sont identiques. Mais le nez est droit et devant la bouche s'étend un cordon de perles terminé par deux crochets.

Au revers, le cheval porte sur l'exemplaire de l'Atlas, un sanglier qui n'existe pas sur la nôtre. La queue du cheval est très différente.

Les monnaies de Jersey (Pl. XXVI, J. 28 et Pl. XXVII, J. 63), en

argent, s'en rapprochent beaucoup plus. Il y a identité absolue pour l'avvers. Pour le revers, le corps du cheval est le même, mais il y a de grosses différences dans la disposition de la queue et de l'*auriga*.

Dans une note sur « une géode en silex ayant servi de tirelire pour les monnaies gauloises découvertes à Belleville-sur-Mer (Seine-Inférieure) », publiée au *Bulletin de la Société préhistorique française*, séance du 25 juillet 1908, pour faire suite à son bel Inventaire des Monnaies gauloises de la Seine-Inférieure. (Caen, Delesques, 1908), Léon Coutil, décrit et figure deux monnaies (fig. 6614 de la pl.), qui présentent à l'avvers les plus frappantes analogies avec la nôtre.

Voir aussi l'excellent traité d'ADRIEN BLANCHET sur les *Monnaies gauloises*

Epoque gallo-romaine. — Aucune transition n'a été trouvée encore



Fig. 12. — Murailles romaines et soubassement de Colonne.

entre l'époque de l'indépendance gauloise et l'époque gallo-romaine.

Cette dernière n'apparaît guère qu'au centre de l'oppidum, à 400 mètres environ de l'isthme qui rattache l'Impernal aux plateaux voisins.

Castagné y fait allusion (*op. cit.*, p. 61), mais sans donner de détails ; il indique sur son plan quelques ruines de constructions romaines, dont une seule, celle du Nord, coïncide bien avec une de celles que nous avons rencontrées.

Nous avons trouvé la base de constructions de deux et peut-être de trois époques différentes.

La plus ancienne est une belle muraille (A B C, *Fig. 14*) très bien appareillée (petit appareil) faite de la meilleure pierre du pays pierre de Crayssac). Cette construction, sans doute du 1^{er} siècle et dont il ne reste qu'une muraille de fondation de 18^m50 de longueur, devait appartenir à une habitation luxueuse. Sur la face antérieure existent encore trois massifs demi-circulaires, engagés dans le mur et qui correspondaient sans doute à des bases de colonnes. Leur diamètre est de 1^m30 et ils sont espacés entre eux de 7^m50. Les joints,



Fig. 13. — Soubassement de Colonne romaine.

passés au fer, sont encore d'une conservation admirable et semblent sortir de la main de l'ouvrier (*Fig. 13*).

Une construction postérieure (D E F) s'élève au même emplacement et vient recouper la première et la recouvrir partiellement. Les murailles n'en sont point dans le même axe, comme on le voit sur le plan, et l'appareillage est beaucoup moins régulier (*opus incertum*).

Un contrefort enveloppant consolide l'angle Nord, le rocher qui le supporte étant là très en pente.

A 28^m50 au Sud-ouest (en H) existe une construction extrêmement défectueuse, que nous placerions soit à l'extrême fin de l'Empire romain, soit aux premiers temps barbares.

Les matériaux en sont grossiers, mal taillés, avec par places des arrangements en arête de poisson.

Enfin à 14 mètres au Sud-ouest de celle-ci, on aperçoit encore la face d'une muraille de la bonne époque, en moyen appareil, très

soigneusement construite. Un parement seul est dégagé, ce qui ne nous permet pas d'en donner une plus longue étude.

Comme on le voit, les constructions romaines ne semblent pas, jusqu'ici, avoir été très abondantes dans l'enceinte de l'Impenal. En dehors de l'enceinte, à quelques dizaines de mètres au Nord de

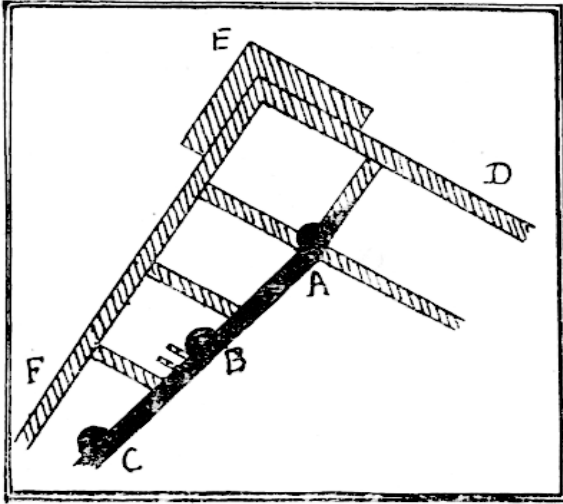


Fig. 14. — Constructions romaines.

de l'ithsme, nombreux fragments de tuiles à rebord, semblant jalonner l'emplacement d'une autre construction que nous rechercherons peut-être un jour, lorsque l'Impenal aura été bien étudié. A quelques centaines de mètres au Nord, au bord d'un vieux chemin, nous avons aperçu un puits romain.

Enfin au Sud, dans la Combe de la Nène, existerait nous a-t-on dit, un parquet de mosaïque, à rechercher aussi plus tard.

Poteries et objets divers. — Les trouvailles de menus objets sont encore assez rares.

Sur l'emplacement de la construction du 1^{er} siècle ont été récoltés de nombreux débris de poteries dites *Samiennes*, généralement très fragmentés.

Une coupe a pu être reconstituée presque en entier et présente la marque du potier ALBUS, nom que nous trouvons parmi ceux des potiers de la Grauffesenque, à Millau (Aveyron) (1). Une autre, ornée de rinceaux et de feuillage a pu être reconstituée à peu près à moitié. Enfin un fragment de vase en terre, d'un blanc rosé, recouvert d'un semis de taches rouges, portait une ornementation très particulière.

De très nombreux fragments de poterie noire et grise, de tuiles à rebord et d'amphores ont été récoltés. Une seule tuile a pu être recueillie en entier. Elle a 0^m52 × 0^m30 et porte une ornementation de traits parallèles au bord de la tuile sur trois côtés et une série de traits parallèles en demi cercle sur le quatrième côté (Fig. 15). Elle est marquée du nom du potier T (itus) L (ivius) LICI (nus) (encore un nom trouvé à Millau, mais sans le *cognomen*), ainsi que l'empreinte d'une patte de chien.

(1) Voir DÉCHELETTE. — *Les Vases ceramiques ornés de la Gaule romaine*. 2^e vol., Paris, A. Picard, 1904.

Un fragment rencontré dans les déblais de l'isthme porte la marque GENIALIS (Fig. 16, en gros caractères. Enfin un débris d'amphore est marqué OF (ficina) FL (avi?) Une brique *paraît* marquée Luza ou Lucra et une autre Caius R.... Mais ces deux dernières lectures sont loin d'être sûres et il faut espérer de nouvelles trouvailles de marques mieux conservées. On a trouvé à Millau les noms assez-voisins de Luce (ius) et de Caius Rufus.

De nombreux clous rencontrés avec des débris de tuiles pourraient bien avoir servi à les fixer sur des charpentes, d'autant plus



Fig. 15. — Tuile romaine.

que nombre de fragments portent un trou d'un diamètre à peu près égal à celui des clous et fait avant la cuisson.

Un buste d'empereur en stuc de 0^m05 à 0^m06 de haut, des anneaux de fer, une cuiller à parfum, en os, incomplète, des fragments d'ornements en bronze, des fragments de meules, complètent les récoltes faites sur l'emplacement des villas romaines.

Une seule monnaie, très fruste, semble porter le nom de *Constantinus*.

Une trouvaille fort intéressante a été faite, il y a quelques années par M. Fournier, instituteur à Parnac, non plus sur l'Impenal, mais

dans la plaine qui s'étend au pied sur la rive gauche du Lot. Son origine présente assez de rapports avec nos trouvailles pour qu'on nous permette d'en parler ici. Il s'agit d'une statuette de bronze d'un Mars-Victor (Fig 17), de 0^m095 de hauteur, il a été étudié en détail par M. Raoul Labry, dont nous reproduisons intégralement l'étude.

« Ce Mars est barbu et coiffé d'un casque au cimier élevé. Sur sa tunique qui descend jusqu'aux genoux, il est revêtu d'une cuirasse au bas de laquelle sont suspendues deux rangées de lambrequins.

« Il porte des cnémides. Sa main droite s'appuie sur une lance. La gauche, baissée et ouverte, devait reposer sur un bouclier. Un man-

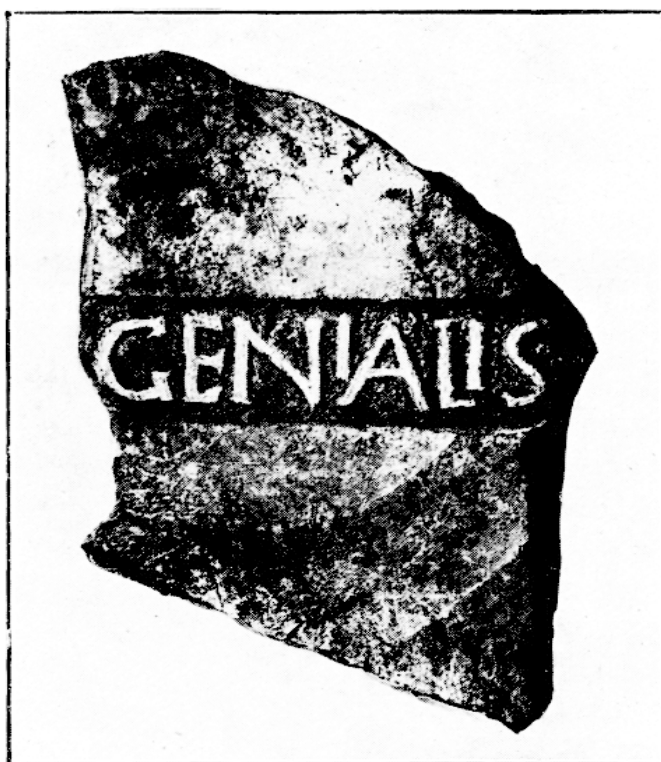


Fig. 16. — Marque de potier ou débris d'inscription romaine sur tuile.

teau s'enroule en écharpe sur le bras droit et retombe sur le bras gauche.

« Cette description est à peu près identique à celle que donne le catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale (Babelon et Blanchet) de la statuette de Mars, représentée sous le n° 190 (hauteur 0^m161, trouvée près de Grenoble en 1873). Mais la lance de ce bronze du Cabinet des médailles a été perdue ».

La lance du nôtre, mobile, semble être un stylet à écrire. Un stylet semblable mais isolé, a été trouvé récemment par M. le D^r Mézard, de Vayrac, sur les hauteurs de Mezels, commune de Vayrac (Lot),

dans l'ancienne cité, aujourd'hui complètement rasée, de *Tolnacum* (1).

M. Labry ajoute : « On connaît d'autres bronzes analogues, mais plus mutilés. [Voir S. REINACH, Répertoire de la statuaire grecque et romaine ! II, p. 189, 5 (c'est le bronze du Cabinet des Médailles), et 6; p. 193, 3, 4, 5, 6, 7]. Dans tous ces exemplaires, la lance a disparu.

« A comparer la statuette de Luzech au n° 190, il semble que la tête de ce dernier soit plus fine. Le Mars de Luzech paraît être la repro-

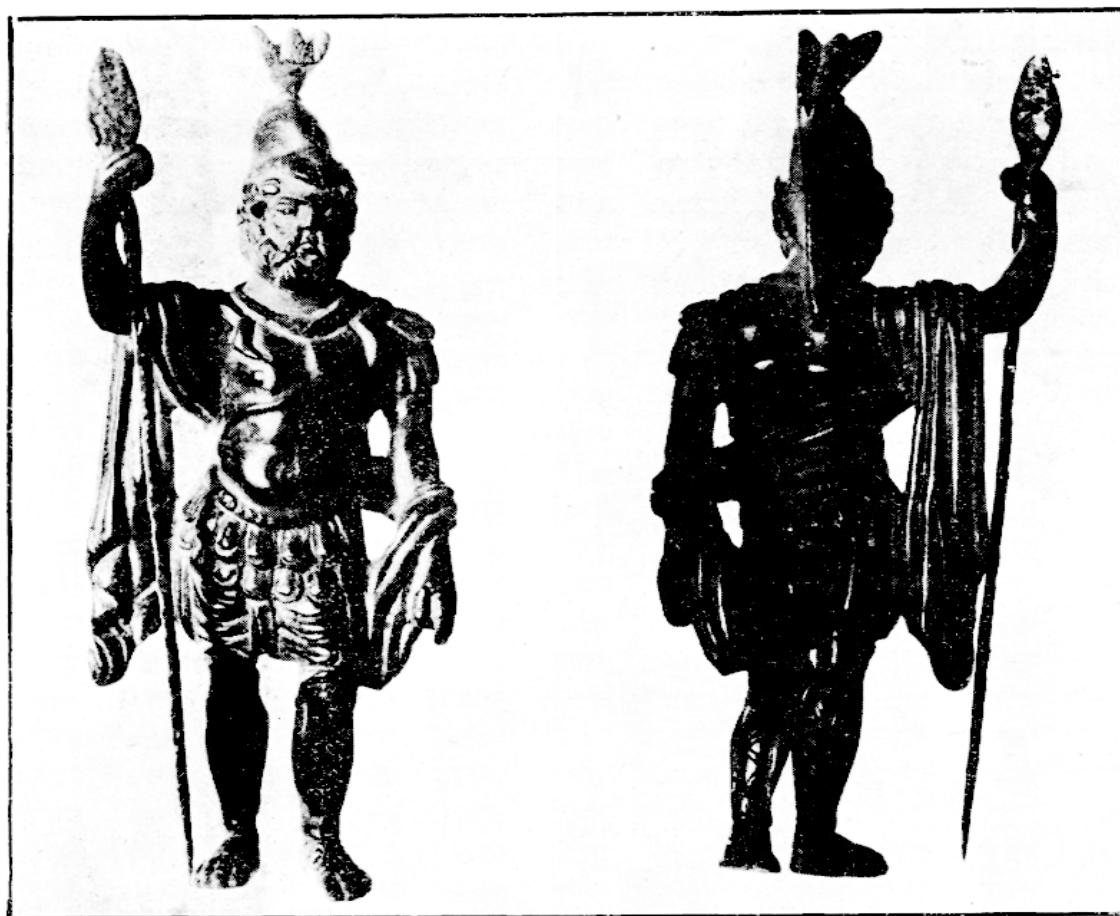


Fig. 17. — Mars-Victor. (Grandeur naturelle).

duction un peu grossière d'un type courant, mais présentant des variantes : le 193 du catalogue est imberbe, la cuirasse du 192 présente une tête de Méduse en relief sur la poitrine : le 192 n'a pas de *paludamentum*.

« Quoi qu'il en soit, le Mars de Luzech est très intéressant parce

(1) Voir : Chanoine E. ALBE et Armand VIRÉ. — *Le Prieuré-Doyenne de Carennac*. (Bull. Soc. Arch. de la Corrèze, XXXIV, 4^e livraison; XXXV, 1^{re}, 2^e et 3^e liv. Brive, Roche, 1912-1913) [Tirage à part].

que, seul de tous les exemplaires connus, il a eu la bonne fortune de conserver sa lance ».

Epoque barbare. — « Une des ruines les plus importantes est celle de la forteresse romaine qui se dressait sur le col, à l'entrée de la ville; la tradition lui a conservé le nom de Castel-Sarasis ou Castel-Sarrasin... » (Castagné, *op. cit.*, p. 61).

Nous avons trouvé effectivement, non pas à l'intérieur du rempart gaulois, comme l'indique le plan de Castagné, mais à cheval sur celui-ci, tout un ensemble de constructions singulières, véritable petit fortin qui rappelle beaucoup plus les fortifications élevées postérieurement aux invasions barbares que les constructions romaines (*Fig. 3, B*).

On connaît bien les fortifications élevées à la hâte au iv^e siècle par les derniers Romains contre les invasions (Sens, Tours, Périgueux, etc., etc.). On y sent bien la hâte et la précipitation nécessitée par un péril urgent, mais on y reconnaît facilement la technique romaine dans la taille, dans l'agencement des matériaux, et dans la composition du mortier.

La forteresse de l'Impernal ne présente aucun des caractères des constructions romaines. Le mortier en est jaune foncé et très inconsistent. Les moellons sont mal taillés, entassés les uns sur les autres sans ordre. Parfois seulement quelques rangs discontinus en arête de poisson rappellent vaguement le faire du peuple conquérant et différencient cet ensemble de bâtisses de celles du vrai moyen âge.

Nous ne pouvons pour l'instant préciser davantage l'époque d'édification de ce fortin, les trouvailles faisant jusqu'ici défaut : époque *post-romaine* et *pré-médiévale*, voilà la seule approximation aujourd'hui permise.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes trouvés en présence d'une bâtisse oblongue dont les murailles, lorsque nous avons pu en dégager les deux parements, ont présenté une épaisseur de 2^m50 à 5^m50.

La partie inférieure paraît former un terre-plein unique, composé d'un blocage confus, délimité seulement par les parements extérieurs du mur.

Ce massif quadrangulaire recouvre en entier le mur gaulois, mais ne semble pas en avoir détruit les fondations. L'angle Ouest est arrondi. A l'intérieur, une construction carrée de 4^m45 de large, sur une longueur encore inconnue, semble avoir formé donjon.

La partie Nord a été renforcée d'une muraille de 1 mètre d'épaisseur, exactement appliquée sur le parement de la muraille primitive, mais qui se compose de matériaux généralement plus réguliers et de ciment blanchâtre plus consistant.

Enfin, en avant de celle-ci et en contre-bas, une seconde muraille

de 3 mètres d'épaisseur a été appliquée, mais nous n'avons pu encore la suivre sur toute sa longueur.

On a l'impression de constructions successives, destinées à se renforcer mutuellement, mais dans lesquelles la masse, plus que l'élégance et la solidité, a joué le principal rôle.

De l'angle Nord part une grosse muraille oblique, suivie sur 14^m20 de long, et dont nous ne voyons pas encore bien le rôle.

Enfin à l'Ouest et à l'Est, des murailles de 0^m80 d'épaisseur, construites comme la partie principale du fort, c'est-à-dire à matériaux irréguliers, semblent avoir formé rempart autour de l'Imperial.

Tels sont les résultats d'une première campagne de fouilles à l'Imperial, résultats encore peu importants relativement à l'ensemble de l'oppidum, mais néanmoins fort encourageants. Ils nous montrent que l'on peut attendre beaucoup d'une étude méthodique et prolongée de ce point et qu'il est à souhaiter vivement que les fouilles y soient continuées.

Déjà nous amorçons notre deuxième campagne. Mais pour cela il faut songer à nous procurer le nerf de la guerre... et des fouilles. Deux mille francs ont été dépensés l'an dernier, dont cinq cents fournis par le Ministère de l'Instruction Publique; le reste par des souscriptions. La population locale, diverses Sociétés et surtout nos collègues et amis de la *Société préhistorique* nous ont envoyé généreusement leur obole.

Tout a été dépensé et nous osons espérer que devant les résultats acquis et les espoirs permis, ils voudront bien récidiver pour cette année encore, estimant que nos antiquités nationales méritent bien d'être étudiées au moins au même titre que celles des peuples lointains.

La souscription reste donc ouverte dans les mêmes conditions que l'an dernier.

II

FOUILLES AU PUY D'ISSOLUD ET A UZERCHE.

Des recherches ont été commencées également l'été dernier au Puy d'Issolud par M. Cases, instituteur et quelques personnes de Vayrac.

Ce ne sont encore que des fouilles de « mise en train ». On sait que depuis la trouvaille d'une galerie artificielle coupant les sources d'une fontaine, le Puy d'Issolud, commune de Vayrac (Lot), est devenu l'Uxellodunum officiel.

C'est précisément aux abords de la source que des sondages ont été entrepris.

Trois petites tranchées ont été opérées par M. Cases, en aval

de la galerie antique découverte par J.-B. Cessac, le 2 juin 1865.

L'une d'elles fut poussée, sur mes conseils, jusqu'à environ 2^m50 de profondeur. La partie supérieure se compose de terre végétale et de tufs remaniés jusqu'à environ 1^m50 de profondeur. Au-dessous se trouvent des couches noirâtres avec déchets d'habitation. On y a trouvé une grande quantité de poteries, trop fragmentées d'ailleurs pour être étudiées avec fruit; l'ensemble cependant paraît jusqu'ici plutôt gallo-romain que gaulois. En outre, une pointe de flèche en fer et une en silex. Rares fragments de silex. Un grand nombre de galets de roches éruptives anciennes, qui ont été *apportés de la vallée de la Dordogne* et ont sans doute servi de projectiles, comme cela se voit dans tous nos vieux oppida, aussi bien que dans les habitations troglodytiques d'âge plus ancien. Quant aux « glaises calcinées » qui « sont les restes des soldats romains incinérés sur leur propre champ de bataille » et aux cendres dont les journaux ont beaucoup parlé cette année, un examen attentif nous a fait voir sans peine que les matières ainsi dénommées ne consistaient qu'en tufs pulvérulents et en fragments de tufs encore *imprégnés* de matières organiques en décomposition. Ce sont des dépôts de sources, et non des matériaux portant des traces d'incendie.

Près de là, au Pas de la Brille, M. Cases a déblayé quelques fragments de muraille en pierres sèches qui pourraient bien appartenir à des fortifications accessoires d'un rempart plus important, encore à trouver.

Des squelettes d'âge indéterminé ont été exhumés; un seul, accompagné d'un *scramasax* peut être rapporté à l'époque franque. Somme toute, jusqu'ici, rien de bien caractérisé. Nous avons conseillé au Comité, pour la campagne prochaine, de déblayer intégralement la galerie artificielle pour en étudier la technique et en donner, si possible, la date, et de mettre à jour également une portion du rempart pour le comparer à celui de Luzech.

Nous espérons pouvoir l'an prochain donner sur les fouilles du Puy d'Issolud une fructueuse étude.

Uzerche (Corrèze) a entrepris des fouilles dans l'espoir non déguisé de transporter en ce point l'emplacement d'Uxellodunum.

Démontrer l'existence d'un Oppidum à Uzerche paraît besogne ardue. Uzerche, la perle du Limousin, le bijou du moyen âge recouvre de ses élégants châteaux, de ses tourelles, de ses remparts, tout l'emplacement qu'aurait pu occuper l'oppidum. On ne peut songer à détruire les chefs-d'œuvre du moyen âge dans l'hypothétique espoir de mettre à jour des restes gaulois peut-être radicalement détruits.

Aussi le Comité d'Uzerche s'est-il borné pour cette année, sur nos conseils, à étudier les abords de la place.

Il existe sur cinq emplacements, le *Puy Grollier*, le *Puy Bouzou*, les *Fargeas*, les *Vignes* et le *plateau du Cimetière*, tout un ensemble de terrassements et de fossés, qui ont bien l'air d'avoir été faits de main d'homme.

Etudier la disposition de ces ouvrages, y pratiquer de nombreuses tranchées, en étudier minutieusement la coupe pour en déterminer la date, telle est la besogne que nous avons conseillée aux habitants d'Uzerche.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché à trois reprises d'aller visiter les travaux et étudier les trouvailles.

Mais nous savons pourtant que les sondages ont donné d'excellents résultats.

Nous nous proposons de donner une analyse des fouilles après étude des trouvailles et nous souhaitons à Uzerche pour 1914 une excellente campagne.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les « Laverasses », en granite, du Bocage Vendéen. — Leur origine néolithique; leur usage primitif.

PAR LE DR

E. BOISMOREAU (de Vendée).

I

Définition. — A la porte des métairies du Bocage de la Vendée, généralement à gauche, touchant le pied droit de l'entrée, on remarque, fréquemment, de gros blocs de granite, assez mal équarris, mais affectant une forme très irrégulièrement sphérique (1). Ces rochers reposent directement sur le sol et s'y maintiennent sans être autrement calés (2). Leur hauteur varie, mais ne dépasse guère leur diamètre; elle atteint, en moyenne 0^m50.

(1) A la porte des métairies, on trouve toujours quelque chose : date curieuse de fondation ancienne, vieilles serrures, souvent des haches polies données comme jouet aux enfants et par eux oubliées, laverasses, parfois de véritables polissoirs inclus dans la maçonnerie des murs.

(2) Toutefois, lorsque la laverasse n'est pas très haute, on dispose en-dessous des blocs de pierre, de façon à ce qu'on ne soit pas obligé de se pencher trop, lorsque l'on se lave.